

GROUPE MEDIA 6

EURONEXT - EUROLIST Compartiment C
ISIN : FR 00000 64 404

Société de Bourse : T.S.A.F.

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2024/2025

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

(Normes IFRS)

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport sur la gestion du groupe ci-joint à partir de la page suivante présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Monsieur Bernard VASSEUR
Président du Conseil d'Administration

- I -

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2026**

**RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS
DU GROUPE MEDIA 6
ARRETTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2025, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 SA.

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2025 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2025 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

1. Présentation de l'activité de l'exercice

1.1 Chiffre d'affaires

Au terme de l'exercice 2024/2025 le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 81,4 M€, en retrait de 7,5 % sur l'année précédente.

Ce dernier se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèchiers.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs d'activité	30/09/24	30/09/25	Variation	
			en valeur	en %
Production	77 026	71 726	(5 300)	(6,9%)
Services	11 428	10 400	(1 028)	(9,0%)
Elimination intersecteurs	(415)	(688)	(273)	65,8%
TOTAL	88 039	81 438	(6 601)	(7,5%)

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

Chiffres d'affaires consolidé (Valeurs en K€)

Secteurs géographiques	30/09/24	30/09/25	Variation	
			en valeur	en %
France	53 134	51 320	(1 814)	(3,4%)
Europe (hors France)	3 778	3 777	(1)	(0,0%)
Reste du monde	31 127	26 341	(4 786)	(15,4%)
TOTAL	88 039	81 438	(6 601)	(7,5%)

La conjoncture morose de nos marchés, essentiellement les secteurs cosmétique et luxe, a causé report voire annulation de commandes, surtout hors Europe, aussi du fait des droits de douane à l'entrée des USA lorsqu'ils s'appliquaient sur nos produits.

1.2 Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

Valeurs en K€

Désignations	30/09/24	30/09/25	Variations	
			valeur	%
Chiffre d'affaires	88 039	81 438	(6 601)	(7.5%)
Autres produits de l'activité	158	828	670	424.1%
Total Activité (*)	88 197	82 266	(5 931)	(6.7%)
Résultat opérationnel courant (**)	628	(3 250)	(3 878)	(617.5%)
Résultat opérationnel	628	(5 220)	(5 848)	(931.2%)
Coût de l'endettement financier net	(234)	(380)	(146)	(62.4%)
Autres produits et charges financiers	(233)	(95)	138	59.2%
Résultat avant impôt	161	(5 695)	(5 856)	(3637.3%)
Impôt sur les sociétés	(67)	1 024	1 091	1628.4%
Résultat net de l'ensemble consolidé	94	(4 671)	(4 765)	(5069.1%)

(*) présentée ici hors variation des stocks d'encours et produits finis

(**) présenté ici hors coûts exceptionnels des actions d'abaissement du point d'équilibre, hors dépréciation goodwill

La baisse d'activité pèse mécaniquement sur les résultats et a conduit le groupe à mettre en œuvre des actions d'abaissement du point d'équilibre, notamment sur les filiales d'agencement en France et au Canada. Ces actions, pour la plupart terminées, qui ont généré des couts non récurrents importants sur l'exercice ont commencé à produire leur effet au second semestre. En effet, hors coûts exceptionnels et dépréciation du goodwill, le résultat d'exploitation courant proche de l'équilibre à -82 K€. Ce dernier aurait été positif sans les reports de livraison de septembre sur octobre 2025.

Une dépréciation du goodwill Canada de 1 000 K€ vient solder un contexte moins favorable que prévu auparavant.

Le coût de l'endettement financier net augmente principalement du fait de l'IFRS16, et 17 K€ envers nos banques. Les autres produits et charges financiers évoluent essentiellement du fait des évolutions paritaires des monnaies.

Après constatation de l'impôt sur les sociétés, le résultat net ressort à -4.7M€ versus 0.1M€.

2. Situation financière du Groupe

Au cours de l'exercice 2025, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 s'est dégradée du fait d'une rentabilité insuffisante pour couvrir les investissements et les actions d'abaissement du point d'équilibre malgré une variation de BFR favorable.

Les capitaux propres -part du Groupe- passent de 29 068 K€ en 2024 à 22 992 K€ en 2025. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- La trésorerie (et équivalent) du groupe s'élève à 3 760 K€ par rapport à 2 861 K€ au 30/09/2024.
- Les emprunts et dettes financières assimilées s'élèvent à 20 585 K€ contre 13 480K€ en 2024, dont 8 484 K€ constatés pour les retraitements IFRS16 sur les locations et crédit-baux (dénommés plus loin dans ce rapport et l'annexe comptable « IFRS16CB »).
- Hors IFRS16CB, la trésorerie (et équivalent) nette d'emprunts et dettes assimilées s'élève à - 8 341 K€ au 30/09/2025 versus -6 875 K€ au 30/09/2024 ;

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à +3 752 K€ grâce au repli du BFR (+3 072 K€ en 2024).

3. Commentaires sur les faits significatifs relatifs à l'exercice 2025

MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie de luxe, cette filiale asiatique restructurée bénéficie toujours d'un marché porteur et en croissance.

MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Une baisse du chiffre d'affaires dans le domaine de la PLV en sourcing asiatique est notable dans ce secteur client cosmétique très disputé.

MEDIA 6 PRODUCTION PLV

Cette filiale voit progresser son chiffre d'affaires et recouvrer l'équilibre niveau résultat d'exploitation.

MEDIA 6 PRODUCTION METAL

Un chiffre d'affaires en gain de parts de marché et un résultat en progression.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

Malgré un carnet de commandes pluriannuel existant sur son pôle Naval, la société est fortement déficitaire sur ce pôle du fait de marchés à prix fermes signés avant inflations 2022, souvent même avant Covid pour le Naval, et, de façon générale, le pôle Agencement en France souffre d'un niveau d'activité qui n'a pas rebondi, d'où les plans d'action entrepris d'abaissement du point d'équilibre sur cette filiale.

MEDIACOLOR SPAIN / MEDIA 6 ROMANIA

Après un léger rebond en 2022, cette activité Mèchiers régresse depuis 2023, avec un résultat d'exploitation désormais en perte. Des réductions de frais de structure ont été actées en cours d'exercice.

MEDIA 6 360

Un chiffre d'affaires en régression mais une rentabilité nette maintenue.

MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group)

Une baisse du chiffre d'affaires amplifiée par des retards de livraison ponctuels de septembre sur octobre 2025, et une productivité faible avant restructuration industrielle, génèrent des pertes importantes. Le modèle a aussi évolué vers un CA moyen unitaire en baisse : davantage de corners à l'unité, chute des longues séries nécessitant un effort de design et de développement décuplé.

3 sites de production ont été regroupés sur un seul nouveau.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL

La structure acquise le 07/01/2020 est monté en puissance progressivement en fonction du carnet de commande qui a atteint une certaine taille critique et maturité devant nos clients. Cette filiale poursuit le développement de son expertise, et ainsi étoffe l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire.

MEDIA 6 SA

La maison-mère hébergeant bon nombre de services partagés au sein du groupe aura aussi contribué à réduire les frais fixes.

MEDIA6 SA a terminé au cours du premier semestre le processus de dissolution sans liquidation de sa filiale à Hong-Kong devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

Elle a également lors d'une assemblée générale le 25/09/2025 nommé BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité jusqu'à la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes clos au 30/09/2025 (a priori courant mars 2026).

Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16CB- ont raisonnablement repris pour moderniser nos sites industriels.

Trésorerie

Malgré la baisse d'activité et de rentabilité, après investissements et repli du BFR et remboursements de nos emprunts, la variation globale de trésorerie s'est avérée positive de 0.7 M€ versus 6.1M€ négatifs sur l'exercice précédent, grâce à un nouvel emprunt 'stand-by' de 5.5M€ qui a permis de financer nos actions d'abaissement du point d'équilibre. Ce dernier, mis en place fin juin 2025, permet des tirages à court terme dans une enveloppe maximum de 5.5 millions d'euros.

4. Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'événement significatif.

5. Perspectives du Groupe MEDIA 6

Nos marchés se montrent mieux orientés pour 2026. Les plans de productivité, étendus sur les achats, généreront un effet année pleine positif sur l'exercice 2026.

6. Mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2025

Sociétés		Dirigeants du Groupe MEDIA 6						
		personne morale	BV	AV	NLC	LV	FZ	AC
Media 6	SA	Vasco SAS	Adm. PDG	Adm.		Adm.		DGD
Media 6 360	SAS							Prés.
Media 6 Ateliers Normand	SAS							Prés.
Media 6 Ateliers Normand Portugal Unip. Lda			Gérant					
Media 6 Production Métal	SAS						DG	Prés.
Media 6 Production PLV	SAS							Prés.
Media 6 Merchandising Services	SAS							Prés.
Media 6 Asia Production Ltd			Direct.					Direct.
Media 6 Masterpiece Ltd			Direct.					Direct.
Media 6 Dongguan POS Equipment Ltd			Direct.					Direct.
Media 6 Romania	SARL		Gérant					
Mediacolor Spain (Espagne)	SA		Prés.		Secrét.			
Media 6 Canada Inc			Prés. & A.U.					
Media 6 IMG Inc (Canada)			Direct.					Secrét.
La Hotte Immobilière	SCI		Gérant					
Mediasixte Bois	SARL							Gérant
Mediasixte Bois de la pie	SAS	Media 6 SA						
Mediasixte Métal	SARL							Gérant

BV : Bernard VASSEUR

LV : Laurent VASSEUR

CV : Chloé VASSEUR, représentante VASCO SAS

AV : Alexandre VASSEUR

FL : Amandine CAMPOS

NLC : Nicolas LE CAM

FZ : Frank ZIMMERMANN

Sigles :

DGD : Directeur Général Délégué

Adm. : Administrateur

A.U. : Administrateur unique

Direct. : Director

Secrét. : Secrétaire du Conseil d'Administration

Prés. : Président

7. Autres mandats des dirigeants du Groupe MEDIA 6 au 30/09/2025

Sociétés	Dirigeants du Groupe MEDIA 6			
	BV	AV	LV	CV
VASCO	SAS	Président	DG	DG

8. Achat et revente par la société de ses propres actions

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2025 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 18 mars 2025 (publication le jour même auprès de l'AMF du descriptif du programme de rachat d'actions).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

	Valeur historique des transactions
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2024	257 701 actions 2 461 881 €
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	520 actions 6 143 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0 actions 0 €
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	520 actions 6 143 €
Nombre d'actions acquises et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2025	258 221 actions 2 468 024 €

Cours net moyen d'acquisition de l'exercice	11.81 €	
Taux de frais de courtage (avec talon fixe)	0.34%	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	300 €	
Valeur nominale unitaire des actions acquises	3.20 €	
Valeur nominale totale des actions acquises	826 307 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	9.81%	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 SA. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 18 mars 2025 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

9. Evolution du cours de l'action MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 10.66 € au cours de l'exercice 2025 contre 10.35€ pour l'exercice 2024 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 547 titres à rapprocher des 21 582 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente. Le rachat de 249 366 actions par MEDIA 6 en février 2024 à 9.50€ de gré-à-gré a pesé sur la statistique 2024. L'excluant, le nombre moyen mensuel de titres échangé fut de 801 sur l'exercice précédent à 10.71€ l'action.

Mois	Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois	
	Exercice clos le 30/09/2024	Exercice clos le 30/09/2025	Exercice 2024	Exercice 2025
Octobre	8.56 €	12.00 €	103	2 340
Novembre	8.20 €	11.73 €	50	941
Décembre	8.28 €	11.35 €	265	1 046
Janvier	8.52 €	12.12 €	557	152
Février	9.51 €	10.88 €	251 249	130
Mars	11.33 €	10.52 €	133	613
Avril	10.96 €	11.00 €	1 298	1
Mai	12.23 €	9.90 €	558	600
Juin	12.45 €	9.15 €	470	128
Juillet	13.40 €	9.66 €	602	537
Août	10.25 €		424	0
Septembre	10.52 €	9.00 €	3 270	75
Moyennes des 12 mois	10.35 €	10.66 €	21 582	547

La capitalisation boursière de MEDIA 6 SA établie sur la base du cours moyen de 10.66 € pour 2 373 029 actions (2 631 250 actions composant le capital sous déduction de 258 221 actions détenues en propre au 30 septembre 2025) ressort à 25 296 K€, ce qui représente une valeur supérieure de 2 304 K€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2025 (22 992 K€), étant précisé que le marché n'est plus actif hormis le rachat gré-à-gré en 02/2024.

10. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 30/09/2025, la répartition du capital entre actionnaires se présentait comme suit :

Nombre de titulaires	Noms titulaires	Nombre d'actions	% d'actions	Nombre de droits de vote	% droits de vote
1	VASCO SAS	1 750 030	66.51%	3 362 630	73.96%
6	Famille Vasseur	560 629	21.31%	1 120 830	24.65%
7	S/T Famille VASSEUR	2 310 659	87.82%	4 483 460	98.61%
	MEDIA 6 SA (Actions propres)	258 221	9.81%	0	0.00%
2	Gemmes (fonds d'invest. et Dir.)	23 012	0.87%	23 012	0.51%
2	S/T Actionnariat public significatif	23 012	0.87%	23 012	0.51%
9	S/T Action. Major. et public significatif	2 591 892	98.50%	4 506 472	99.11%
151	Autre actionnariat public	39 358	1.50%	40 254	0.89%
153	S/T Actionnariat public (*)	62 370	2.37%	63 266	1.39%
160	TOTAL GENERAL	2 631 250	100.00%	4 546 726	100.00%

(*) selon base TPI du 02/01/2024

Opérations sur les titres de la société réalisés par les dirigeants au cours de l'exercice et déclarées à l'AMF

Néant.

11. Dividendes

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 2 631 250 actions composant le capital, de ne pas distribuer de dividendes du fait de l'absence de résultat. Le dividende par action serait donc nul.

Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net
30/09/2024	nul
30/09/2023	nul
30/09/2022	nul

12. Tableau des 5 derniers exercices de MEDIA 6 SA (Comptes sociaux)

Valeurs en K€

	au 30 sept. 2021	au 30 sept. 2022	au 30 sept. 2023	au 30 sept. 2024	au 30 sept. 2025
Capital	9 220	9 220	9 220	8 420	8 420
Nombre d'actions	2 881 250	2 881 250	2 881 250	2 631 250	2 631 250
Chiffre d'affaires	5 847	6 749	7 957	8 459	7 677
Résultat avant IS, dot. amort. & prov.	(231)	3 979	3 795	4 600	2 406
Dot. nettes amort & provisions	3 804	(4 725)	780	(2 018)	(6 615)
Impôt sur les sociétés	4	294	306	278	555
Résultat après impôt	3 577	(452)	4 881	2 860	(3 654)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par actions (en €)					
Résultat après impôt avant prov.	(0.08)	1.48	1.42	1.85	1.13
Résultat après impôt	1.24	(0.16)	1.69	1.09	(1.39)
Résultat distribué par action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Effectif	29	29	32	32	26

- II -

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

DU GROUPE MEDIA 6

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE au 30 septembre 2025 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2024	Septembre 2025
Goodwill	2.1	14 711	13 711
Immobilisations incorporelles	2.2	195	224
Immobilisations corporelles	2.3	16 814	20 545
Autres actifs financiers	2.4	610	714
Impôts différés	3.8	871	2 240
Autres actifs non courants		6	7
Total Actifs non courants		33 207	37 441
Stocks et en-cours	2.5	11 735	9 562
Clients et autres débiteurs	2.6	18 300	17 554
Créance d'impôt et autres actifs courants	2.7	915	2 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	2 861	3 760
Total Actifs courants		33 811	33 234
TOTAL ACTIF		67 018	70 675

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2024	Septembre 2025
Capital	2.9	8 420	8 420
Actions propres		(2 462)	(2 468)
Réserves de conversion		(185)	441
Réserves Groupe		23 202	21 270
Résultat de période		94	(4 671)
Total Capitaux propres (Part du Groupe)		29 069	22 992
Intérêts non contrôlant			(1)
Total des Capitaux propres		29 069	22 991
Passifs financiers non courants	2.10	7 875	13 577
Engagements envers le personnel	2.11	1 330	1 231
Autres provisions	2.11	624	983
Impôts différés (passifs)	3.8	941	915
Autres passifs non courants		0	0
Total Passifs non courants		10 770	16 706
Passifs financiers courants	2.10	5 605	7 008
Provisions	2.11		
Fournisseurs et autres crébiteurs	2.12	18 813	21 936
Dettes d'impôt		210	209
Autres passifs courants	2.13	2 551	1 825
Total Passifs courants		27 179	30 978
Total des Passifs		37 949	47 684
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		67 018	70 675

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 30 septembre 2025 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2024	Septembre 2025
Chiffre d'affaires	3.0	88 039	81 438
Autres produits de l'activité		158	828
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		1 748	(2 094)
Total Activité		89 945	80 172
Achats consommés		(45 316)	(39 470)
Charges externes		(8 222)	(8 357)
Charges de personnel	3.2	(31 330)	(31 475)
Impôts et taxes		(903)	(1 041)
Dotations aux amortissements	3.3	(3 318)	(3 645)
Dotations nettes aux provisions	3.3	(535)	(715)
Autres produits et charges d'exploitation	3.4	307	311
Résultat opérationnel avant dépréciation goodwill		628	(4 220)
Dépréciation des écarts d'acquisition	2.1	0	(1 000)
Autres produits et charges opérationnels	3.5	0	0
Résultat opérationnel	3.1	628	(5 220)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		(234)	(380)
Coût de l'endettement financier net	3.6	(234)	(380)
Autres produits et charges financiers	3.6	(232)	(95)
Résultat avant impôt		162	(5 695)
Impôt sur le résultat	3.7	(68)	1 024
Résultat après impôt		94	(4 671)
Résultat net de l'ensemble consolidé	3.1	94	(4 671)
<i>Part du Groupe</i>		94	(4 671)
<i>Part d'intérêts non contrôlant</i>		0	0
Résultat net par action (<i>en € calculé sur Part du Groupe</i>)	3.9	0.04	(1.97)
Résultat net dilué par action (<i>en € calculé sur Part du Groupe</i>)	3.9	0.04	(1.97)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL au 30 septembre 2025 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes annexes	Exercices	
		Septembre 2024	Septembre 2025
Résultat net consolidé	3.1	94	(4 671)
Produits et charges non comptabilisées en résultat (*)		(70)	(1)
Ecart de conversion sur entités étrangères		268	625
Résultat global total		292	(4 047)
<i>Part du Groupe</i>		292	(4 047)
<i>Part des minoritaires</i>		0	0

(*) écarts actuariels non recyclables, le reste du tableau ne comprend que des éléments recyclables.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS au 30 septembre 2025 (Valeurs en K€)

Rubriques	Notes Annexes	Exercices	
		Septembre 2024	Septembre 2025
Résultat net total consolidé		94	(4 671)
Ajustements :			
Elimination des amortissements et provisions	a	3 400	4 757
Elimination des profits / pertes de réévaluation		0	0
Elimination des résultats de cession, pertes/profits de dilution		25	626
Elimination des produits de dividendes		0	0
MBA après coût de l'endettement financier net et impôt		3 519	712
Elimination de la charge (produit) d'impôt		68	(1 024)
Elimination du coût de l'endettement financier net		234	380
MBA avant coût de l'endettement financier net et impôt		3 821	68
Variation des stocks		(2 205)	1 975
Variation des créances d'exploitation		3 051	(645)
Variation des dettes d'exploitation		(1 039)	2 893
Incidence de la variation du BFR	b	(193)	4 223
Impôts payés		(555)	(537)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	c	3 073	3 754
Incidence des variations de périmètre	d	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(4 301)	(9 099)
Acquisition d'actifs financiers		0	6
Variation des prêts et avances consentis		(5)	(264)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Dividendes reçus		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(4 306)	(9 357)
Augmentation / (Réduction) de capital	e	0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	f	(2 380)	(6)
Emission d'emprunts	f	2 196	11 607
Remboursements d'emprunts	g	(4 403)	(4 770)
Intérêts financiers nets versés		(238)	(384)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		0	0
Autres flux liés aux opérations de financement		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(4 825)	6 447
Incidence de la variation des taux de change		(85)	(119)
VARIATION DE LA TRESORERIE		(6 143)	725
Trésorerie d'ouverture		8 533	2 390
Trésorerie de clôture (*)		2 390	3 115
(*) dont			
<i>Titres de placement</i>		0	0
<i>Disponibilités</i>		2 861	3 760
<i>Concours bancaires</i>		(471)	(645)
Trésorerie nette en fin de période		2 390	3 115

NOTES ANNEXES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS au 30 septembre 2025

Note a : dont 3645 K€ d'élimination d'amortissements.

Note b : la baisse du BFR s'explique principalement par une baisse des stocks liée à une moindre activité, et des acomptes clients ou produits constatés d'avance qui influent sur la ligne autres dettes d'exploitation.

Note c : Le flux de trésorerie d'exploitation au global provient ainsi avant de la variation du BFR.

Note d : Les investissements hors impact IFRS16CB se sont élevés à 2992 K€ (versus 2105 K€ sur l'exercice précédent) pour nécessairement réinvestir dans notre outil de production.

Note e : sur 2024, la valeur comprend le rachat gré-à-gré d'un bloc d'actions pour 2 369 K€.

Note f : Nouvel emprunt 'stand-by' pour 5 500 K€, le reste est lié à l'IFRS16CB, du fait du regroupement de 3 sites industriels au Canada en une nouvelle usine dont le bail court jusque 2032.

Note g : dont 3305 K€ de remboursement d'emprunt auprès des banques.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS (Valeurs en K€)

	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultats	Total Capitaux propres	Contribution Groupe	Intérêts hors Groupe
Au 30 septembre 2023	2 881 250	9 220	18 597	4 106	31 923	31 922	1
Réduction de capital	(250 000)	(800)	800	0	0	0	0
Dividendes distribués par la société Mère	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Résultat de l'exercice précédent	0	0	4 106	(4 106)	0	0	0
Résultat net de l'exercice 2024	0	0	0	94	94	94	0
Elimination des actions propres	0	0	(2 380)		(2 380)	(2 380)	0
Ecart de conversion	0	0	268	0	268	268	0
Ecart actuaire IAS 19	0	0	(70)	0	(70)	(70)	0
Ecart de change sur comptes courants (*)	0	0	(726)	0	(726)	(726)	0
Autres variations (**)	0	0	(40)	0	(40)	(40)	0
Au 30 septembre 2024	2 631 250	8 420	20 555	94	29 069	29 068	1
Réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués par la société Mère	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Résultat de l'exercice précédent	0	0	94	(94)	0	0	0
Résultat net de l'exercice 2025	0	0	0	(4 671)	(4 671)	(4 671)	0
Elimination des actions propres	0	0	(6)		(6)	(6)	0
Ecart de conversion	0	0	625	0	625	625	0
Ecart actuaire IAS 19	0	0	(1)	0	(1)	(1)	0
Ecart de change sur comptes courants (*)	0	0	(1 227)	0	(1 227)	(1 227)	0
Autres variations (**)	0	0	(797)	0	(797)	(797)	0
Au 30 septembre 2025	2 631 250	8 420	19 243	(4 671)	22 992	22 991	1

(*) En application de la norme IAS 21, les écarts de change constatés sur les comptes courants de la société MEDIA 6 avec les sociétés situées hors zone euro ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

(**) Les variations correspondent essentiellement à un calcul ajusté des impacts IFRS16 sans impact significatif sur le comparatif N-1, et des écarts de taux d'imposition.

- III -

**ANNEXE
AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS
DU GROUPE MEDIA 6
ARRETTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2025**

MEDIA 6, société anonyme immatriculée en France et domiciliée au 33, avenue du Bois de la Pie - 93290 - Tremblay-en-France (France) réalise, de la conception à la production, puis au service, pour les grandes Marques du Luxe, l'Agencement et le Merchandising de leurs points de ventes physiques dans les trois zones : Asie-Pacifique / Europe / Amérique du nord.

Le parent ultime du groupe est VASCO SAS.

PARTIE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2024/2025 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 septembre 2025 (référentiel disponible par exemple sur ifrs.org). Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées par le Groupe pour l'exercice 2024/2025 sont les mêmes que celles retenues pour les comptes consolidés de l'exercice 2023/2024, à l'exception de celles adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est rendue obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2024 et dont le Groupe n'avait pas fait le choix d'une application par anticipation (cf. point suivant « Evolution du référentiel comptable »).

Évolution du référentiel comptable

De nouvelles normes et interprétations, dont l'application est rendue obligatoire pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2024, ont été retenues pour l'élaboration des états financiers de l'exercice 2024/2025.

Ces nouvelles normes, interprétations et amendements qui n'avaient pas été anticipés dans les états financiers de l'exercice 2023/2024 correspondent à :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et passifs non courants disposant de covenants » ;
- Amendement à IFRS 16 « Dette de loyer dans une opération de cession-bail » ;
- Amendement à IAS 7 et IFRS 7 « Informations à fournir sur les accords de financement avec les fournisseurs ».

L'application de ces normes ou amendements de normes n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements de normes ou interprétations applicables à compter du 1er octobre 2025, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

Les amendements suivants ont été publiés par l'IASB mais ne sont pas encore applicables au 30 septembre 2025 :

- Amendements à IAS 21 « Monnaies non convertibles » ;
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 « Classement et évaluation des instruments financiers » ;
- Amendements à IFRS 7 et IFRS 9 « Contrats indexés sur de l'électricité d'origine naturelle » ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS volume 11 ;
- Mise en application d'IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir » ;
- Mise en application d'IFRS 19 « Filiales sans responsabilité publique ».

L'analyse de ces amendements est en cours. A date d'arrêté des comptes, les impacts potentiels de ces amendements dans les comptes du Groupe ne sont pas connus.

Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS ont concerné l'exercice clos au 30 septembre 2006. Le Groupe MEDIA 6 a retenu les méthodes et options suivantes :

- **immobilisations** : conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, la direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements) détenus par les entités françaises, en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004. A cet effet, chacun des sites concernés a fait l'objet d'une expertise spécifique conduite par un cabinet indépendant reconnu. Les valeurs véniales ainsi établies constituent les nouvelles valeurs brutes au bilan d'ouverture IFRS et les futures bases d'amortissement. Sur la base d'une analyse technique des bâtiments réalisée par le même cabinet d'expertise, la nouvelle valeur brute de chacun des bâtiments a été ventilée en trois composants : gros œuvre, toiture et couverture, ouvrants et agencements.

La Direction estime que leur amortissement doit être pratiqué, à compter du 1^{er} octobre 2004, en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité résiduelles par bâtiment et composant, établies par le cabinet d'expertise. Celles-ci sont comprises dans les intervalles indiqués ci-après :

Gros œuvre	de 15 à 60 ans
Toiture et couverture.....	de 5 à 40 ans
Ouvrants et agencements	de 2 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de la valeur historique soit à la date de leur mise en service, soit à leur date d'entrée dans le Groupe.

Les amortissements ont été recalculés en tenant compte d'une durée d'utilité minimale pour les immobilisations les plus significatives, selon le mode linéaire (le mode dégressif demeurera uniquement en social), de façon rétrospective, et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

- **avantages au personnel** : au regard de la norme IAS 19, les indemnités de départ en retraite dues par le Groupe en application des dispositions légales ont été recalculées en prenant en compte les hypothèses actuarielles requises : revalorisation salariale, incidence des charges sociales, taux d'actualisation fondé sur les obligations de 1^{ère} catégorie.
- **impôts différés** : les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 2.12) et la valorisation des écarts d'acquisition (notes 2.1 et 2.3.1).

Le contexte récent de crise sanitaire et économique mondiale inédite aux conséquences imprévisibles par quiconque rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

Dans chacune des rubriques concernées de l'annexe sont mentionnées les règles spécifiques afférentes.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2026.

Note 1.0 : Faits marquants de l'exercice

MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

Dans le domaine de l'horlogerie, bijouterie et joaillerie de luxe, cette filiale asiatique restructurée bénéficie toujours d'un marché porteur et en croissance.

MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Une baisse du chiffre d'affaires dans le domaine de la PLV en sourcing asiatique est notable dans ce secteur client cosmétique très disputé.

MEDIA 6 PRODUCTION PLV

Cette filiale voit progresser son chiffre d'affaires et recouvrer l'équilibre niveau résultat d'exploitation.

MEDIA 6 PRODUCTION METAL

Un chiffre d'affaires en gain de parts de marché et un résultat en progression.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

Malgré un carnet de commandes pluriannuel existant sur son pôle Naval, la société est fortement déficitaire sur ce pôle du fait de marchés à prix fermes signés avant inflations 2022, souvent même avant Covid pour le Naval, et, de façon générale, le pôle Agencement en France souffre d'un niveau d'activité qui n'a pas rebondi, d'où les plans d'action entrepris d'abaissement du point d'équilibre sur cette filiale.

MEDIACOLOR SPAIN / MEDIA 6 ROMANIA

Après un léger rebond en 2022, cette activité Mèchiers régresse depuis 2023, avec un résultat d'exploitation désormais en perte. Des réductions de frais de structure ont été actées en cours d'exercice.

MEDIA 6 360

Un chiffre d'affaires en régression mais une rentabilité nette maintenue.

MEDIA 6 IMG (Interior Manufacturing Group)

Une baisse du chiffre d'affaires amplifiée par des retards de livraison ponctuels de septembre sur octobre 2025, et une productivité faible avant restructuration industrielle, génèrent des pertes importantes. Le modèle a aussi évolué vers un CA moyen unitaire en baisse : davantage de corners à l'unité, chute des longues séries nécessitant un effort de design et de développement décuplé.

3 sites de production ont été regroupé sur un seul nouveau.

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL

La structure acquise le 07/01/2020 est monté en puissance progressivement en fonction du carnet de commande qui a atteint une certaine taille critique et maturité devant nos clients. Cette filiale poursuit le développement de son expertise, et ainsi étoffe l'éventail des moyens de conception et de production du groupe de façon agile et complémentaire.

MEDIA 6 SA

La maison-mère hébergeant bon nombre de services partagés au sein du groupe aura aussi contribué à réduire les frais fixes.

MEDIA6 SA a terminé au cours du premier semestre le processus de dissolution sans liquidation de sa filiale à Hong-Kong devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

Elle a également lors d'une assemblée générale le 25/09/2025 nommé BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité jusqu'à la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes clos au 30/09/2025 (a priori courant mars 2026).

Investissements

Les investissements -hors effet IFRS16CB- ont raisonnablement repris pour moderniser nos sites industriels.

Trésorerie

Malgré la baisse d'activité et de rentabilité, après investissements et repli du BFR et remboursements de nos emprunts, la variation globale de trésorerie s'est avérée positive de 0.7 M€ versus 6.1M€ négatifs sur l'exercice

présent, grâce à un nouvel emprunt 'stand-by' de 5.5M€ qui a permis de financer nos actions d'abaissement du point d'équilibre. Ce dernier, mis en place fin juin 2025, permet des tirages à court terme dans une enveloppe maximum de 5.5 millions d'euros.

Note 1.1 : Périmètre et méthode de consolidation

Tous les états financiers des sociétés du Groupe qui figurent dans le périmètre sont intégrés globalement, le Groupe y exerçant un contrôle exclusif.

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra groupe, sont totalement éliminés.

PERIMETRE D'INTEGRATION DU GROUPE MEDIA 6

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
MEDIA 6 SA	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	311 833 693	Mère
<u>Sociétés de services</u>			
MEDIA 6 360	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	712 015 650	100.00%
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES <i>(fonds donné en location gérance)</i>	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	394 882 161	100.00%
<u>Sociétés de production et de commercialisation</u>			
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	413 902 214	100.00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	484 325 618	100.00%
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	484 253 695	100.00%
MEDIACOLOR SPAIN	Aven. del progreso, n°30, Nave 2 - Poligono Ind. Els Garrofers - 08340 - Vilassar de Mar (Espagne)		99.92%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	21/F, on Hing building, 1on Hing Terrace Central, Hong Kong		100.00%
MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd	unit 1802 18/F, Billion Trade Centre, 31 Hung to Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong		100.00%
DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT LTD	Da Ni Village Dongguan, Shatian Town, Guangdong Province		100.00%
MEDIA 6 CANADA Inc.	313-455 rue Notre Dame E Montréal, Québec H2Y1C9, Canada		100.00%
MEDIA 6 IMG Inc. <i>(détenue à 100% par MEDIA 6 CANADA Inc.)</i>	313-455 rue Notre Dame E Montréal, Québec H2Y1C9, Canada		100.00%
MEDIA 6 ROMANIA	Gheorghe Grigore Cantacuzino 348 100301 - Ploiesti (Roumanie)		100.00%
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	Travessa Coroçao de Jesus 92, 4590-370 Paroisse de Freamunde, Paços de Ferreira, Portugal		100.00%
<u>Sociétés à vocation immobilière</u>			
LA HOTTE IMMOBILIÈRE (SCI)	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	775 546 351	100.00%
MEDIASIXTE BOIS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	378 519 433	100.00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	33, avenue du Bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	501 591 721	100.00%
MEDIASIXTE METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	727 380 230	100.00%

PARTIE 2 : NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 2.0 : Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères (bilan et compte de résultat) ont été convertis au cours de change historique pour les capitaux propres, au cours de clôture en vigueur au 30 septembre 2025 pour les autres postes du bilan et au cours moyen annuel pour le compte de résultat. Cette évaluation des comptes financiers s'est traduite par la comptabilisation d'un écart de conversion dans les autres éléments du résultat global, de 625 K€.

Pour les sociétés françaises, il n'existe pas de risque de change dans la mesure où la totalité des achats et des ventes sont effectués en euros, le chiffre d'affaires à l'export étant lui-même réalisé en euros.

Note 2.1 : Goodwill (Valeurs en K€)

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à cette date. Cf note 2.3.1 pour la méthodologie des tests de valorisation s'y afférent.

Sociétés	Montant net au 30/09/24	Montant net au 30/09/25
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	800	800
MEDIA 6 360	1 530	1 530
MEDIA 6 - IMG	12 381	11 381
TOTAL	14 711	13 711

Les tests déclenchent une dépréciation sur IMG cette année, soldant un contexte moins favorable qui prévu auparavant. A noter sur l'acquisition IMG au Canada de 01/2020 : le goodwill correspondant aurait pu être impacté à la hausse par un complément de prix d'acquisition prévu au contrat en fonction des EBITDA calendaires 2020, 2021 et 2022, mais compte tenu des résultats, le résultat du calcul de la formule de ce complément de prix fut de 0.

Note 2.2 : Immobilisations incorporelles (Valeurs en K€)

Immobilisations incorporelles	30/09/24	+	-	30/09/25
Valeur brute	2 131	155	(7)	2 279
Amortissements et dépréciations	(1 936)	(126)	7	(2 055)
TOTAL	195	29		224

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels, amortis linéairement sur 36 mois.

Note 2.3 : Immobilisations corporelles

Méthode

En dehors des constructions et agencements des bâtiments d'exploitation en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises qui ont été évalués à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004 sur la base d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu, les immobilisations sont évaluées initialement à leur coût, diminué ensuite du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements retenus sont linéaires pour l'ensemble des actifs.

Les principales durées d'utilisation sont rappelées ci-après :

Postes de l'Actif	Durée
Constructions	
• Gros œuvre, structure	de 15 à 60 ans
• Toiture et couverture	de 5 à 40 ans
• Agencements	de 2 à 10 ans
Machines	de 5 à 10 ans
Autres	de 3 à 5 ans

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2023-2024 (Valeurs en K€)

Valeurs brutes					
Terrains	1 423	0	0	0	1 423
Constructions	25 098	2 314	(94)	(425)	26 893
Matériel et outillage	25 188	806	(255)	(340)	25 399
Autres immobilisations corporelles	9 254	1 056	(429)	(112)	9 769
Immobilisations corporelles en cours	26	6	0	(5)	27
Avances et acomptes	144	0	0	(1)	143
Total valeurs brutes	61 133	4 182	(778)	(883)	63 654
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(183)	(11)	0	0	(194)
Constructions	(15 497)	(1 577)	83	229	(16 762)
Matériel et outillage	(22 066)	(893)	241	290	(22 428)
Autres immobilisations corporelles	(7 290)	(688)	429	93	(7 456)
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Total amortissements et dépréciations	(45 036)	(3 169)	753	612	(46 840)
Valeurs nettes					
Terrains	1 240	(11)	0	0	1 229
Constructions	9 601	737	(11)	(196)	10 131
Matériel et outillage	3 122	(87)	(14)	(50)	2 971
Autres immobilisations corporelles	1 964	368	(19)	2 313	27
Immobilisations corporelles en cours	26	6	0	(5)	27
Avances et acomptes	144	0	0	(1)	143
Total valeurs nettes	16 097	1 013	(25)	(271)	16 814
<i>dont IFRS16 et crédit-bail acquisition constructions 2196k€ (VB) et -1205k€ (Amort.)</i>					
<i>(*) dont écarts de conversion</i>					

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2024-2025 (Valeurs en K€)

Immobilisations corporelles	30/09/24	Acquisit.	Cessions	Reclass & autres (*)	30/09/25
Valeurs brutes					
Terrains	1 423	0	0	0	1 423
Constructions	26 893	5 357	(186)	(855)	31 209
Matériel et outillage	25 399	1 469	(730)	(402)	25 736
Autres immobilisations corporelles	9 769	1 992	(198)	(175)	11 388
Immobilisations corporelles en cours	27	126	0	0	153
Avances et acomptes	143	0	0	(53)	90
Total valeurs brutes	63 654	8 944	(1 114)	(1 485)	69 999
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(194)	(12)	0	0	(206)
Constructions	(16 762)	(1 712)	105	(85)	(18 454)
Matériel et outillage	(22 428)	(712)	186	366	(22 588)
Autres immobilisations corporelles	(7 456)	(1 083)	198	135	(8 206)
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
Total amortissements et dépréciations	(46 840)	(3 519)	489	416	(49 454)
Valeurs nettes					
Terrains	1 229	(12)	0	0	1 217
Constructions	10 131	3 645	(81)	(940)	12 755
Matériel et outillage	2 971	757	(544)	(36)	3 148
Autres immobilisations corporelles	2 313	909		(40)	3 182
Immobilisations corporelles en cours	27	126	0		153
Avances et acomptes	143	0	0	(53)	90
Total valeurs nettes	16 814	5 425	(625)	(1 069)	20 545

donc IFRS16/credit bail acquisition constructions 6108k€ (VB) et -1389k€ (Amort.)

(*) dont écarts de conversion

Crédit-bail et IFR16 (Valeurs en K€)

Les biens en crédit-bail ou location longue durée font l'objet d'un retraitement et ont été portés dans les comptes d'actifs correspondants comme s'ils avaient été acquis en pleine propriété, le solde restant dû ayant été porté au passif. Les loyers sont répartis entre le remboursement de dette et une charge d'intérêt ; les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire selon les durées fixées par le groupe. Ces biens sont des immeubles hébergeant des sites industriels à l'étranger en grande majorité pour des droits d'utilisation sur l'exercice de 1 356 K€. Les durées sont calées sur celles des baux à durée déterminée sans prolongation. Les taux retenus sont basés sur le taux marginal d'endettement différentié par pays. Au 30 septembre 2025, l'application de la norme IFRS16 a fait l'objet d'un retraitement à l'actif de 13 576 K€ et un amortissement de 5831K€.

Note 2.3.1 : Tests de valorisation des actifs immobilisés

Des tests de valorisation sont pratiqués par Unités Génératrices de Trésorerie (entités juridiques en France et à l'étranger) pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill. Certaines UGT auxquelles aucun goodwill n'est affecté sont identiquement testées. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de cession, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés sur 5 ans par ces actifs, avec prise en compte d'une valeur terminale et d'un taux de croissance de 1% à 2%, sachant que les indices de perte de valeur principaux sont les évolutions de prévision de chiffre d'affaires et l'environnement économique qui influe sur le taux d'actualisation. Pour ce dernier, la revue de principe a fait évoluer le taux d'actualisation sur l'UGT IMG Canada de 9.1% fin d'exercice précédent à 9.5% (restant identique à 9.1% sur toutes les autres), du fait d'un risque augmenté. Une dépréciation de 1M€ a été constatée sur l'exercice pour IMG. Les autres UGT ont vu leur goodwill respectif rester identique.

La tendance relative aux hypothèses de chiffre d'affaires est cohérente avec les dernières estimations budgétaires et à moyen terme, qui tiennent compte des réalisations enregistrées sur les exercices précédents. Les taux de marge opérationnels pris en compte sont cohérents avec les taux de marge constatés et les actions entreprises. Après dépréciation sur IMG, la valeur d'entreprise est identique à la valeur à tester et les tests de sensibilité montrent qu'une baisse de CA de 1 point sur toute la durée du plan d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 0.6M€, de même une baisse de 1 point de marge brute sur la même période une dépréciation de 2.2M€. Sur les autres UGT et l'hypothèse opérationnelle clé que constitue le niveau de chiffre d'affaires, il faudrait une baisse de 12% sur PLV et 16% sur MEDIA6 360 pour déclencher une dépréciation.

La valeur finale est égale à la rente du dernier free cash-flow actualisé à l'infini avec ou sans croissance. La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation ou du taux de croissance ne remet pas en cause ces valeurs pour les autres UGT, en revanche toujours sur IMG, un demi-point en sus sur le taux d'actualisation induirait 1.2M€ de dépréciation complémentaire.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction du Groupe sur la base des informations filiales remontées.

Par ailleurs, lorsque les actifs immobilisés sont portés par une société immobilière du Groupe, le test de valorisation est réalisé en regroupant dans l'UGT la société opérationnelle et la société immobilière qui porte les actifs.

Note 2.4 : Autres actifs financiers

Ce poste comprend depuis 2020 une caution MEDIA 6 versée de 250 K€ et de 150 k€ en 2022 à la BPI lors de la mise en place des emprunts correspondant, 254 K€ de titres, et 60 K€ de prêts et cautionnements d'exploitation.

Note 2.5 : Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré. Les critères retenus pour déprécier les stocks sont ceux couramment admis et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient enregistré.

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. La valorisation est établie sur la base des coûts de production.

La société conçoit et fabrique des produits spécifiques pour chacun de ses clients. Il n'existe donc pas de « catalogue produits » ni de « tarif produits » remis aux clients. Chaque marché est négocié sous forme d'appel d'offres en tenant compte du prix des matières premières au moment de la négociation avec le client. Le prix remis au client est garanti pour une période équivalente à la garantie de prix fournie par les fournisseurs. Il n'existe donc pas de risque prix matière.

Stocks et en-cours de production	30/09/24	30/09/25
Matières premières	3 486	3 606
En-cours de production	2 037	3 421
Produits finis	6 928	3 028
Marchandises	101	17
Total stocks bruts	12 552	10 072
Matières premières	(437)	(421)
En-cours de production	0	0
Produits finis	(130)	(81)
Marchandises	(80)	(8)
Total dépréciations	(647)	(510)
Total stocks nets	11 905	9 562

La baisse des stocks relativement plus importante que la baisse de l'activité provient d'un plan d'actions de productivité industrielle et d'optimisation de trésorerie mis en œuvre.

Note 2.6 : Créances clients et autres débiteurs (Valeurs en K€)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à moins d'un an. Une dépréciation ou perte de valeur est constatée dans le cas où un litige ou une perte de crédit est attendue selon la norme IFRS 9.

Créances clients et autres créances	30/09/24	30/09/25
Créances clients (<i>brutes</i>)	15 799	14 380
Dépréciations	(131)	(109)
Créances clients (<i>nettes</i>)	15 668	14 271
Créances sur personnel et organismes sociaux	52	46
Créances fiscales	1 805	1 870
Autres créances (<i>brutes</i>)	775	1 367
Dépréciations	0	0
Autres créances (<i>nettes</i>)	775	1 367
Total créances clients et autres débiteurs (<i>nettes</i>)	18 300	17 554

La baisse du poste clients est corrélée à la baisse du chiffre d'affaires.

Les pertes de crédit clients sont faibles du fait de nos secteurs de clientèle et des enquêtes financières systématiquement établies à chaque affaire. Lorsque survient néanmoins un indice de perte de crédit, le taux de provisionnement est établi au cas par cas.

Les autres créances progressent du fait des acomptes versés, avoirs à recevoir.

Les échéances des créances clients au 30 septembre 2025 s'analysent comme suit :

Échéances créances clients	30/09/24	30/09/25
Non échu	13 191	12 285
Echu de 1 à 90 jours	2 374	1 765
Echu de 91 à 180 jours	91	221
Echu de 181 à 360 jours	0	16
Echu > 360 jours	143	93
Total créances clients (<i>brutes</i>)	15 799	14 380

Note 2.7 : Autres actifs non courants et courants (Valeurs en K€)

Autres actifs non courants	30/09/24	30/09/25
Créance d'impôt	6	7
Autres actifs à long terme	0	0
Total autres actifs non courants	6	7

La créance d'impôt se compose de :

- Un crédit d'impôt de filiales étrangères pour 7 K€.

Créances d'impôt et autres actifs courants	30/09/24	30/09/25
Créance d'impôt	56	413
Prêts et cautionnement à moins d'un an	64	342
Charges constatées d'avance	626	1 602
Total autres actifs courants	746	2 357

Les charges constatées d'avance sont :

- Des charges diverses de fonctionnement se rapportant à la période suivante
- Des en-cours de production comptabilisés à l'avancement d'un montant de 361K€

Note 2.8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie (Valeurs en K€)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	30/09/24	30/09/25
Titres de placement et intérêts courus	0	0
Trésorerie	2 861	3 760
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 861	3 760

La trésorerie excédentaire est à rapprocher des comptes de banques créditrices.

Note 2.9 : Capitaux propres

Au 30 septembre 2025, le capital social de 8 420 K€ est composé de 2 631 250 actions d'une valeur nominale de 3,20 €, de même catégorie et entièrement libérées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 mars 2025, la société MEDIA 6 détenait 258 221 actions en propre au 30 septembre 2025 comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 2 468K€.

Note 2.10 : Passifs financiers

Trois emprunts bancaires conclus en 2019 figurent en passifs financiers pour un total de 16 000 K€ pour l'acquisition d'IMG.

Trois autres emprunts bancaires furent conclus en 2020 au titre du PGE pour 6 000 K€ en raison de la crise sanitaire. 2 ont été remboursés pour 3 000 K€ sur les exercices précédents, le dernier pour 3 000 K€ l'a été en juillet 2023. Un contrat d'emprunt a été souscrit le 31 décembre 2021 auprès de BPIFrance pour 3 000 k€, un autre dit 'stand-by' le 26/06/2025 pour 5 500 K€ au Crédit Agricole.

Les concours bancaires court-terme d'exploitation de 645 K€ doivent être rapprochés des disponibilités inscrites à l'actif pour 3 760 K€ afin d'apprecier la trésorerie nette court terme positive de 3 115K€ du Groupe à la clôture de l'exercice.

La totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA) sauf le 'stand-by' (Mediasixte Bois de la Pie SAS). Figure en fin d'annexe le tableau détaillé par emprunt avec montant initial, taux, durée et capital restant dû à date.

Variation des passifs financiers (Valeurs en K€)

Passif non courants	30/09/24	+	-	Reclass.	30/09/25
Emprunts auprès d'établissements de crédit	5 729	5 000	0	(4 204)	6 525
Emprunts (IFRS 16+crédit-bail)	2 916	6 718	(414)	(2 388)	6 832
Autres emprunts et dettes assimilées	220	0	0		220
Total Passifs non courants	8 865	11 718	(414)	(6 592)	13 577

Passifs courants	30/09/24	+	-	Reclass.	30/09/25
Emprunts auprès d'établissements de crédit	3 305	500	(3 305)	4 204	4 704
Emprunts (IFRS 16+crédit-bail)	828		(1 565)	2 388	1 651
Concours bancaires	471	645	(471)	0	645
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur emprunts	11	7	(10)	0	8
Total Passifs courants	4 615	1 152	(5 351)	6 592	7 008

Echéancier des passifs financiers (Valeur en K€)

Nature des passifs financiers	30/09/25	Échéance		
		- 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus 5 ans
Emprunts bancaires à taux fixes	11 229	4 704	4 525	2 000
Emprunts (IFRS 16 +crédit-bail)	8 484	1 652	4 890	1 942
Autres emprunts et dettes assimilées	220	0	220	0
Banques créditrices	645	645	0	0
Intérêts courus sur emprunts	7	7	0	0
TOTAL	20 585	7 008	9 635	3 942

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA).

Reclassement en CT de 883K€ en attente de waiver d'une banque sur un ratio non atteint ponctuellement (cf IV dépendance facteur de risque de liquidité).

Les passifs financiers par année se décomposent comme suit :

	du 01/10/25 au 30/09/26	du 01/10/26 au 30/09/27	du 01/10/27 au 30/09/28	du 01/10/28 au 30/09/29	du 01/10/29 au 30/09/30	du 01/10/30 au 30/09/31	du 01/10/31 au 30/09/32	du 01/10/32 au 30/09/33	Total
Emprunts banc. à taux fixe - nominal	4 704	2 025	500	1 000	1 000	1 000	1 000	0	11 229
Emprunts banc. à taux fixe - intérêts	7	0	0	0	0	0	0	0	7
Emprunt IFRS16+crédit bail - nominal	1 652	1 401	1 133	1 183	1 173	1 161	752	29	8 484
Autres emprunts et dettes assimilés	0	220	0	0	0	0	0	0	220
Banques créditrices	645	0	0	0	0	0	0	0	645
TOTAL	7 008	3 646	1 633	2 183	2 173	2 161	1 752	29	20 585

Note 2.11 : Changements climatiques

Ceux-ci n'ont pas d'impact sur les états financiers.

RISQUES

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts du Groupe essentiellement contractés et enregistrés dans les comptes de MEDIA 6 SA sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe. Au 30/09/2025, tous les emprunts en place sont à taux fixe sauf le dernier mis en place. Cf tableau en fin d'annexe comptable.

Risque de liquidité

Un emprunt est encadré par des ratios financiers usuels à respecter (« covenants »). Cf liste détaillée des emprunts en dernière page de l'annexe. Cf aussi partie IV dépendance à certains risques (« risque de liquidité »).

Risque de change

Le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes.

Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIA 6 ROMANIA, MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd, MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd, Media 6 IMG - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

En tout état de cause, si les circonstances l'exigent, des couvertures spécifiques sont constituées sur la base des parités contractuelles tant à l'achat (fournisseurs) qu'à la vente (clients) dès lors qu'un risque potentiel est identifié, ce qui n'est pas le cas au 30/09/2025.

Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont 1 seul dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé (11.9% en l'occurrence).

Note 2.12 : Engagements envers le personnel et autres provisions (Valeurs en K€)

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 67 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	41,11%
Actualisation	3.20% au 30/09/24 et 3.50% au 30/09/25 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie (table de mortalité INSEE 2014) et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Ce calcul tient compte de la nouvelle loi sur les départs à la retraite.

A partir de ces hypothèses, l'impact annuel enregistré en résultat courant se décompose comme suit :

- Coût des services rendus : -110 K€
- Coût financier : -47 K€
- Impact des entrées de l'exercice : -10 K€
- Impact des sorties de l'exercice : +265 K€

Soit un produit de 98 k€.

Les écarts actuariels retraités en réserves se décomposent comme suit :

- Impact des variations actuarielles : -2 K€

Soit au total, une variation de +96 K€.

Aucune provision n'a été constituée pour les filiales étrangères, ces dernières n'ayant aucune obligation légale ou constructive en la matière.

Variation des engagements envers le personnel (Valeurs en K€)

Engagements envers le personnel	30/09/24	+	-	30/09/25
Provisions indemnités de départ à la retraite	1 330		(96)	1 234
Total engagements envers le personnel	1 330	0	(96)	1 234

Variation des autres provisions (Valeurs en K€)

Autres provisions	30/09/24	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/25
			Utilisat.	Reprise	
Provisions pour litiges & charges	452	307	0	(284)	475
Autres provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour risques sociaux	172	292	0	(47)	417
Sous-total Non courant	624	599		(331)	892
Provisions pour charges (<1an)	0	91	0	0	91
Provisions pour litiges (< 1 an)	0	0	0	0	0
Provisions pour risques sociaux (< 1 an)	0	0	0	0	0
Provisions pour restructuration (< 1 an)	0	0	0	0	0
Sous-total Courant		91	0	0	91
Total autres provisions	624	690		(331)	983

Pour les risques sociaux ou charges, les provisions constituées correspondent à notre meilleure estimation étayée.

Autres passifs non courants

Autres passifs non courants	30/09/24	+	-	30/09/25
Provision pour dette d'impôts	0	0	0	0
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Total passifs non courants	0	0	0	0

Note 2.13 : Dettes fournisseurs et autres créditeurs (Valeurs en K€)

Les dettes fournisseurs et des autres créditeurs sont à moins d'un an.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs	30/09/24	30/09/25
Fournisseurs	9 634	9 676
Dettes sur acquisitions d'actifs	0	0
Dettes sociales	3 543	3 674
Dettes fiscales	1 697	1 923
Dividendes à payer	0	0
Autres dettes	4 740	6 663
Total dettes fournisseurs et autres créditeurs	19 614	21 936

La stabilité du poste fournisseurs est due au lancement d'une nouvelle gamme de produit pour un nouveau client qui neutralise l'effet baisse d'activité. Les autres dettes progressent du fait des acomptes clients principalement.

Note 2.14 : Autres passifs courants (Valeurs en K€)

Autres passifs courants	30/09/24	30/09/25
Produits constatés d'avance (PCA)	1 750	1 825
Total autres passifs courants	1 750	1 825

Les en-cours de production comptabilisés à l'avancement sont de 991K€ versus 855K€ à la clôture précédente. Ils proviennent de nos activités comptabilisées à l'avancement.

Par ailleurs, certaines conditions de vente incoterms ne permettent pas la reconnaissance du chiffre d'affaires dès facturation, générant ainsi un PCA.

Note 2.15 : Informations sectorielles

Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2024 (Valeurs en K€)

ELEMENTS D'ACTIF	Production	Services	Total au 30/09/24
Actifs non courants			
Goodwill	13 182	1 530	14 712
Immobilisations incorporelles	104	91	195
Immobilisations corporelles	8 857	7 956	16 813
Impôts différés	596	275	871
Autres actifs non courants	6	0	6
Actifs non courants financiers	146	464	610
Actifs courants			
Stocks et en-cours	11 208	697	11 905
Clients et autres débiteurs	15 787	2 513	18 300
Créances d'impôt et autres actifs courants	456	289	745

ELEMENTS DE PASSIF	Production	Services	Total au 30/09/24
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	3 136	5 729	8 865
Engagements envers le personnel	670	660	1 330
Autres provisions	573	50	623
Impôts différés	7	934	941
Autres passifs non courants	0	0	0
Passifs courants			
Passifs financiers courants (moins d'un an)	849	3 766	4 615
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0
Fournisseurs et autres crébiteurs	15 263	4 351	19 614
Dettes d'impôt	0	210	210
Autres passifs courants	1 354	396	1 750

Eléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2025 (Valeurs en K€)

ELEMENTS D'ACTIF	Production	Services	Total au 30/09/25
Actifs non courants			
Goodwill	12 182	1 530	13 712
Immobilisations incorporelles	185	39	224
Immobilisations corporelles	12 994	7 551	20 545
Impôts différés	1 982	258	2 240
Autres actifs non courants	7	0	7
Actifs non courants financiers	110	604	714
Actifs courants			
Stocks et en-cours	9 336	226	9 562
Clients et autres débiteurs	14 544	3 010	17 554
Créances d'impôt et autres actifs courants	1 837	521	2 358

ELEMENTS DE PASSIF	Production	Services	Total au 30/09/25
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	7 052	6 525	13 577
Engagements envers le personnel	635	596	1 231
Autres provisions	662	321	983
Impôts différés	6	908	914
Autres passifs non courants	0	0	0
Passifs courants			
Passifs financiers courants (moins d'un an)	2 021	4 987	7 008
Provisions (part à moins d'un an)	0	0	0
Fournisseurs et autres crébiteurs	17 756	4 180	21 936
Dettes d'impôt	0	210	210
Autres passifs courants	1 538	287	1 825

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2024 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets	5	0	5
Autres immobilisations incorporelles	66	48	114
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
Sous-Total immobilisations incorporelles	71	48	119
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	2 196	118	2 314
Matériel et outillage	806	0	806
Autres immobilisations corporelles	935	121	1 056
Immobilisations corporelles en cours	6	0	6
Avances et acomptes	0	0	0
Sous-Total immobilisations corporelles	3 943	239	4 182
Total Investissements	4 014	287	4 301

(*) total 1 041 K€ dont IFRS 16 pour 280 K€, soit 761 K€ d'investissements classiques hors contrats de locations.

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2025 (Valeurs en K€)

Nature d'investissements	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets	5	0	5
Autres immobilisations incorporelles	149	0	149
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0
Sous-Total immobilisations incorporelles	154	0	154
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	5 110	247	5 357
Matériel et outillage	1 469	0	1 469
Autres immobilisations corporelles	1 969	24	1 993
Immobilisations corporelles en cours	126	0	126
Avances et acomptes	0	0	0
Sous-Total immobilisations corporelles	8 674	271	8 945
Total Investissements	8 828	271	9 099

(*) total 9 099 K€ dont IFRS 16CB pour 6 108 K€, soit 2 991 K€ d'investissements classiques hors contrats de locations.

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2024 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(27)	(121)	(148)
Immobilisations corporelles	(2 546)	(623)	(3 169)
Total Dotations nettes aux amortissements	(2 573)	(744)	(3 317)

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2025 (Valeurs en K€)

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(74)	(52)	(126)
Immobilisations corporelles	(2 925)	(595)	(3 520)
Total Dotations nettes aux amortissements	(2 999)	(647)	(3 646)

PARTIE 3 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 3.0 : Chiffre d'affaires

Méthode de reconnaissance du Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée :

- soit à la livraison des produits (base Ex-Works - départ usine ou entrepôt, ou DAP-DDP hors TVA au départ de l'Asie notamment), ce qui constitue la très grande majorité de nos affaires, des secteurs (définis plus bas) Production ou Services ;
- soit à l'avancement pour les prestations de Services ou Production se déroulant sur un temps long et contractualisées comme telle, notamment pour un client spécifique du secteur Production en contrats à long terme pluriannuels.

Pour les contrats à long terme, le pourcentage d'avancement correspond aux montants aux transferts de propriété successifs dont les travaux ont été réalisés et recettés par le client. A noter :

- Les produits enregistrés sur ce type de contrats au 30 septembre 2025 s'élèvent à 9 659 K€.
- Les actifs sur contrats au 30/09/2025 comprennent 2 025 K€ d'avances (vs 1 236 K€ en 2024), des créances à recevoir pour 424K€ (vs 1 308 K€ en 2024), 0 K€ facture à établir versus 179 K€ en N-1.
- Les passifs sur contrats comprennent en charges constatées d'avance 361 K€ (vs 78 K€ en 2024), en produits constatés d'avance 991 K€ (vs 855 K€ en 2024). Du solde d'ouverture s'est matérialisé 656 K€ de CA sur 2025.
- Les en-cours de production restent minimes à 361 K€ (vs 78 K€ en 2024).

Ces variations sont largement liées aux cycles des contrats plus ou moins avancés au 30/09 de chaque année.

Dans l'éventualité de pertes à terminaison, une provision est constituée. Au 30 septembre 2025, une provision a été constatée pour 310 k€.

Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités (*Valeurs en K€*)

Les principes de classement des différentes activités du Groupe par secteurs sont les suivants :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux
- Mèches et mèchiers.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires par secteurs d'activité	30/09/24	30/09/25
Secteur Production	76 723	71 102
Secteur Services	11 316	10 336
TOTAL	88 039	81 438

Chiffre d'affaires par secteurs géographiques	30/09/24	30/09/25
France	53 134	51 320
Europe (<i>hors France</i>)	3 778	3 777
Reste du monde	31 127	26 341
TOTAL	88 039	81 438

Le chiffre d'affaires « Reste du monde » comprend les filiales en Chine et Canada.

Note 3.1 : Résultats par secteurs d'activité

Résultat Opérationnel (Valeurs en K€)

Résultats Opérationnels	30/09/24	30/09/25
Secteur Production	(3 087)	(8 192)
Secteur Services	3 715	2 972
TOTAL	628	(5 220)

Résultat Nets (Valeurs en K€)

Résultats Nets	30/09/24	30/09/25
Secteur Production	(3 514)	(7 839)
Secteur Services	3 608	3 168
TOTAL	94	(4 671)

Note 3.2 : Charges de personnel (Valeurs en K€)

Charges de personnel	30/09/24	30/09/25
Salaires	(21 863)	(22 250)
Charges sociales	(6 251)	(5 850)
Frais d'intérim	(3 225)	(3 475)
Participation	0	0
Dotations nettes engagements de retraite	8	100
TOTAL	(31 331)	(31 475)

Note 3.3 : Dotations aux amortissements et provisions (Valeurs en K€)

Dotations aux amortissements	30/09/24	30/09/25
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(149)	(126)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (*)	(3 169)	(3 519)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(3 318)	(3 645)

(*) dont 1390 K€ en 2025 (1205 K€ en 2024) d'impact IFRS16CB

Dotations nettes aux provisions	30/09/24	30/09/25
Dotations aux provisions pour litiges salariaux	152	(244)
Dotations aux provisions pour autres litiges ou charges	(222)	(115)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	135	130
Dotations aux provisions	65	(229)
Reprises / utilisations sur provisions pour litiges salariaux	0	0
Reprises / utilisations sur provisions pour autres litiges	0	0
Reprises / utilisations sur dépréciations des actifs circulants	0	0
Reprises / utilisations sur provisions	0	0
Dotations nettes aux provisions	65	(229)

Les reprises de provisions utilisées ont été positionnées en déduction des charges comptabilisées de même nature dans le compte de résultat, et constituent exactement la différence avec ces tableaux 3.3 et 3.4.

Note 3.4 : Autres produits et charges d'exploitation (Valeurs en K€)

Autres produits et charges d'exploitation	30/09/24	30/09/25
Autres charges d'exploitation	(74)	(153)
Autres produits d'exploitation	69	100
Total autres produits et charges d'exploitation	(5)	(53)

Note 3.5 : Autres produits et charges opérationnels (Valeurs en K€)

Autres produits et charges opérationnels	30/09/24	30/09/25
Dotation nette aux provisions pour charges non récurrentes	0	0
Charges non récurrentes	0	(1 000)
Produits non récurrents	0	0
Crédit d'impôt sur exercices antérieurs	0	0
Total Autres produits et charges opérationnels	0	(1 000)

Dépréciation goodwill IMG 1M€

Note 3.6 : Coût de l'endettement financier net / Autres produits et charges financiers

La gestion de trésorerie est centralisée par la holding MEDIA 6 SA. Chaque filiale dispose d'un compte courant rémunéré en fonction du taux du marché sur lequel MEDIA 6 SA place ses excédents et approvisionne ses insuffisances (sauf pour les emprunts antérieurement conclus par les entreprises nouvellement rachetées). Seul l'excédent global de trésorerie (ou l'insuffisance globale) est placé ou emprunté par la holding sur le marché. Des écarts de change défavorables sont issus de positions bilancielles évoluant en devises étrangères.

Note 3.7 : Impôt sur les bénéfices (Valeurs en K€)

Impôt sur les bénéfices	30/09/24	30/09/25
Impôt sur les résultats	(310)	(178)
Charges / Produits intégration fiscale	0	0
Impôts différés	242	1 202
Total impôt sur les bénéfices	(68)	1 024

L'impôt sur les sociétés a été calculé à 26.5% sur une partie du résultat fiscal.

L'impôt sur les résultats des sociétés étrangères a été comptabilisé au 30/09/2025 au taux en vigueur dans chacun des pays concernés.

Note 3.8 : Impôts différés (Valeurs en K€)

Les impôts différés en consolidation résultent des retraitements et éliminations pratiqués, et des différences temporelles apparaissant entre les bases comptables et les bases fiscales. Ils sont évalués en utilisant les règles fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la clôture. Les impôts différés actifs s'élèvent à 2240 K€ et les impôts différés passifs à 915 K€. La variation de l'impôt différé comptabilisée au compte de résultat annuel se traduit par un produit de 1202 K€. L'activation des impôts différés actifs a été effectuée en tenant compte des perspectives de résultats des 5 prochains exercices.

Impôts différés actifs (en K€)	30/09/24	Variations			30/09/25
		Réserves	Résultat	Reclasst	
Différences temporelles (social vs fiscal)	294	0	17	0	311
Retraitements Crédit Bail	0	0	(8)	0	(8)
Amortissements dérogatoires	(52)	0	(10)	0	(62)
Activation de reports déficitaires	3	0	1 166	0	1 169
Rappels et crédits d'impôts antérieurs	0	0	0	0	0
Fonds de commerce	42	0	0	0	42
Dépréciation des actions propres	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de carrière	71	0	(2)	0	69
IFRIC 21	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	509	196	17	(6)	716
Autres	4	0	(1)	0	3
Total impôts différés actifs	871	196	1 179	(6)	2 240

Impôts différés passifs (en K€)	30/09/24	Variations			30/09/25
		Réserves	Résultat	Reclasst	
Différences temporelles (social vs fiscal)	(62)	0	43	0	(19)
Indemnités de fin de carrière	3	0	(9)	0	(6)
Amortissements dérogatoires	85	0	(30)	0	55
Rééval. constructions (immob. corporelles)	964	0	(32)	0	932
Crédit bail	(53)	0	3	0	(50)
IFRIC 21	(2)	2	0	0	0
Dépréciation des actions propres	0	0	0	0	0
Autres	6	0	2	(6)	2
Total impôts différés passifs	941	2	(23)	(6)	914

Analyse et variation du taux de l'impôt sur les sociétés (Valeurs en K€)

Taux de l'impôt sur les sociétés	30/09/24	30/09/25
Résultat net consolidé	94	(4 671)
Impôt sur les bénéfices	(68)	1 024
Résultat net consolidé imposable	162	(5 695)
Impôts sur les sociétés théorique	(43)	1 509
Taux d'imposition de droit commun	26.50%	26.50%
Différences permanentes	(177)	(250)
Déficits reportables non activés	41	(280)
Bénéfices non taxés car imputés sur déficits antérieurs non activés		
Ecarts de taux d'imposition	111	44
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(68)	1 023
Taux effectif d'imposition	(41.98%)	(17.96%)

Note 3.9 : Résultat par action (Valeurs en €)

Le résultat par action est calculé par rapport au résultat part du Groupe. Il n'y a pas d'instruments dilutifs en N et N-1.

Résultat par action retraité des actions auto-détenues (*)	30/09/24	30/09/25
Résultat net consolidé (part du Groupe, en K€)	94	(4 671)
Nombre moyen d'actions	2 373 549	2 373 029
Résultat net par action de base	0,04	(1,97)
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	2 373 549	2 373 029
Résultat net par action dilué	0,04	(1,97)

(*) nombre d'actions auto-détenues retiré du nombre moyen d'actions = 258221 sur un total de 2631250 actions

Note 3.10 : Effectifs

Au 30/09/2025, le Groupe MEDIA 6 emploie 569 personnes en ETP.

Les principes de classement des différentes activités du Groupe sont décrits en note 3.0.

Secteurs d'activités	30/09/24	30/09/25
Secteur Production	559	521
Secteur Services	59	48
Total Effectifs	618	569

Soit -7.9% entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025. Il est rappelé que la répartition des effectifs par secteurs d'activités présentée ci-dessus traduit une situation ponctuelle arrêtée au 30/09/2025. La variation d'activité au cours de l'exercice a corrélativement entraîné un ajustement des effectifs. Le nombre de salariés n'a donc pas nécessairement été toujours le même au cours de la période écoulée. Ci-après sont indiqués les effectifs moyens annuels mesurés en équivalent temps plein (ETP) :

Effectifs	Moyenne 2024	Moyenne 2025
Personnel sous contrat CDI ou CDD	548	530
Intérim	72	69
Total Effectifs moyens (ETP)	620	599

Soit -3.3% en moyenne annuelle ETP entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025.

Note 3.11 : Autres informations

Mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 506 K€ (nomination d'un nouvel administrateur). Elle était de 364 K€ pour le précédent exercice.

Il est par ailleurs précisé que la rémunération du Directeur Général Délégué se décompose en une partie fixe représentant 69% environ de la rémunération totale, et en une partie variable à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel consolidé du Groupe pour l'exercice concerné. A 100% d'atteinte de cet objectif cette partie variable représente 31% de la rémunération totale. Il dispose par ailleurs d'un véhicule de fonction.

Honoraires des commissaires aux comptes

Au 30/09/2025, la charge consolidée relative aux honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour l'ensemble des filiales du Groupe (y compris la consolidation) s'élevait à 286 K€. La charge correspondante de l'exercice précédent s'établissait à 212 K€ (étendue des diligences réglementaires et convenues), 273K€ en 2023.

(en milliers d'euros)	Grant Thornton		Efico-Fiteco		Borel & Assoc.	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Audit des comptes et dpef, esef						
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Émetteur	70.9	34.8		3.3	50.3	40.4
Filiales intégrées globalement	37.2	33.3	52.4	42.2		0.0
Services autres						
Émetteur	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
Filiales intégrées globalement	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
<i>dont juridique, fiscal, social</i>	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
Total	108.1	68.1	52.4	45.5	50.3	40.4

Les autres services niveau audit concernent MAZARS en Chine 26K€ et KPMG au Canada 49K€.

Suivi du contrôle fiscal 2013-2015 - Media 6 SA

Il est rappelé qu'à la clôture au 30 septembre 2017, une provision de 792 K€ a été constituée en regard de sommes réclamées par l'administration fiscale suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 à 2015. Ce montant a été réglé. Nos conseils juridiques estiment que les rappels notifiés sont contestables et espèrent un abandon des sommes en litige.

Suivi du contrôle fiscal 2015-2018 - Media 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/10/2015 au 30/09/2018. La proposition de rectification émise le 26/12/2019, à laquelle la société a répondu le 07/02/2020, a été réémise le 10/09/2020, et mise en recouvrement en 2 fois les 20/05/2021 et 15/09/2021 pour 1 080 K€, comptabilisés en charges sur l'exercice 2020/2021.

Suivi du contrôle fiscal 2019-2021 - Media 6 SA

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 01/10/2018 au 30/09/2021. Une provision fut constituée en 09/2023 pour 478 K€ et le règlement de 481 K€ fut effectué pendant l'exercice clôturé 2024.

Ces 3 contrôles au fait générateur unique portant sur le formalisme lié à une société animatrice font l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale. A noter par ailleurs, des garanties fiscales furent délivrées par l'administration à MEDIA 6.

PARTIE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'événement significatif.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 : Nos marchés se montrent mieux orientés pour 2026. Les plans de productivité, étendus sur les achats, généreront un effet année pleine positif sur l'exercice 2026.

PARTIE 5 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 10 000.00 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 3 896 867 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 194 844 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 182 835 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 109 142 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 15 000 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 145 752.83 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 207 288 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 667 625.86 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 33 382 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 162 300 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 232 552 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 434 688 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 221735 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 063 260 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 103 164 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 229 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 469 292 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 686 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 68 600 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 883 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 88 300 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Y34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 569 681 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Y34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 456 970 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Y34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 397 232 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Y34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 239 724 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Z34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 612 858 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Z34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 461 286 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Z34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 385 519 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Z34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 238 552 €.

Engagements de crédit bail

Voir note 2.3 de l'Annexe sur les comptes consolidés.

Clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. L'exception est le dernier emprunt 'stand-by' hypothécaire (sur bâtiment sis à Tremblay-en-France) de Mediasixte Bois de la Pie SAS qui prévoit aussi : un blocage conditionnel du compte courant Vasco SAS, une limitation des capex à 2M€, une assurance homme clé Mme Campos.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur. Les résultats 2025 nous font manquer exceptionnellement cette année le ratio dette nette / Ebitda sur le premier emprunt ci-dessous (demande de waiver effectuée).

Valeurs nettes comptables au 30/09/2025	Échéances	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers	
Emprunts à moyen terme			
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 6 000 K€ Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	1 757 K€	15/07/27	Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 5 000 K€ Souscrit 12-2019 à 0.95% fixe Durée : 84 mois	1 250 K€	30/06/27	Néant
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 5 000 K€ Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	1 472 K€	05/07/27	Néant
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 3 000 k€ Souscrit 12-2021 à 0.54% fixe Durée : 60 mois	1 250 K€	31/12/26	Néant
MEDIASIXTEboisdela pie (CA) Emprunt 5 500 k€ dégressif Souscrit 06-2025 à 3.84% variable, Durée : 84 mois, Taux : Euribor 3M+marge	5 500 K€	30/06/32	'stand-by' montant maximum : 5.0M€ 07/2026, 4.5M€ 07/2027, 4.0M€ 07/2028, 3.0M€ 07/2029, 2.0M€ 07/2030, 1.0M€ 07/2031.
TOTAL	11 229K€		

MEDIA 6 SA

**Rapport des commissaires aux comptes sur
les comptes consolidés**

Assemblée Générale du 30 mars 2026

Exercice clos le 30 septembre 2025

Grant Thornton SAS
Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Borel & Associés Villeurbanne
Commissaire aux comptes
17 rue Louis Guerin
69626 Villeurbanne Cedex

MEDIA 6 SA
société anonyme
33, avenue du bois de la Pie
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires de la société **Media 6 SA**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **MEDIA 6 SA** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE

1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié :

Au 30 septembre 2025, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 13 711 milliers d'euros soit 19% du total de l'actif. Ces actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Lorsque la valeur d'utilité de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué dans la note 2.3.1. « Tests de valorisation des actifs immobilisés » des notes annexes aux comptes consolidés, la valeur d'utilité se fonde sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par lesdits actifs.

Compte tenu de la sensibilité de ces actifs aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction, en particulier les prévisions de flux de trésorerie et les taux d'actualisation utilisés, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des goodwill comme un point clé de notre audit.

Notre réponse :

Nos travaux ont consisté à apprécier :

- les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe ;
- les principales estimations, notamment les hypothèses sous-tendant les prévisions de flux de trésorerie, tels que le taux de croissance long terme et les taux d'actualisation retenus.
- la pertinence des analyses de sensibilité aux hypothèses clés réalisées par le Groupe et nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité afin d'être en mesure de nous prononcer sur les analyses retenues par le Groupe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

- Informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852**

En application de la loi, nous vous informons que les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 qui doivent figurer, en application de l'article L. 233-28-4, dans une section spécifique du rapport de gestion du groupe ne figurent pas dans le rapport de gestion du groupe.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 constitue une violation des dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

- Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MEDIA 6 par l'assemblée générale du 31 mars 2008 pour le cabinet Grant Thornton et du 25 mars 2024 pour le cabinet Borel & Associés Villeurbanne.

Au 30 septembre 2025, le cabinet Grant Thornton était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet Borel & Associés Villeurbanne dans la deuxième année, dont respectivement dix-huit et deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

- **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
 - concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes
-
- **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit

des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 29 janvier 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Olivier Bochet
Associé

Borel & Associés
Villeurbanne

Mickaël Vierray
Associé

- IV -

DEPENDANCE DU GROUPE MEDIA 6

FACE A CERTAINS

FACTEURS DE RISQUE

LES RISQUES OPERATIONNELS

Risque lié aux conditions de marché

La communication sur le point de vente est un secteur d'activité fortement concurrentiel et très atomisé. Le positionnement du Groupe MEDIA 6 sur ce marché est d'apporter en permanence un ensemble diversifié de produits et de prestations : intégration verticale (création, fabrication, agencement, installation), intégration horizontale (offre multi matériaux avec des usines spécialisées). L'outil de production est à la pointe dans son domaine d'activité.

Assurances

Le Groupe a toujours assuré de manière satisfaisante ses activités dans des conditions conformes aux normes de la profession. Il a mis en place des programmes d'assurance qui permettent une couverture pour divers risques et activités importants qui concernent :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent
- la responsabilité civile
- la responsabilité des dirigeants
- le transport

Le Groupe MEDIA 6 a souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela était nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurance sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis sur des compagnies d'assurance européennes à surface financière importante.

LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE INTERNATIONALE

Risque de taux d'intérêt

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme risqué.

LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risque clients

Le risque de non-recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la qualité de signature de sa clientèle, et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes, y compris chez un client), dont 1 seul du secteur Production dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé et en représente 11.9%.

Risque sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est peu important pour le Groupe MEDIA 6 du fait d'un endettement net bancaire (et assimilé) équivalant 36% des capitaux propres. La trésorerie courante vaut 24% de cet endettement au 30/09/2024 mais commence à recouvrer une marge de manœuvre grandissante après les plans d'actions de productivité entrepris.

Risque de liquidité / Informations sur les clauses de défaut au sein des contrats d'emprunt

Le détail de ces clauses est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés annuels (tableau des emprunts-dernière page de l'annexe). Les conditions de leur application font apparaître ponctuellement un ratio non atteint en cette fin d'exercice et pour lequel une demande de waiver est en cours.

L'échéancier des passifs financiers figure dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de sensibilité des capitaux propres

Une partie des actifs (19% du total actif consolidé au 30/09/2025) est composée d'éléments incorporels (goodwills) dont la valeur dépend en grande partie de résultats opérationnels futurs. L'évaluation de ces goodwills suppose également que le Groupe MEDIA 6 formule des hypothèses réalistes sur des éléments qui sont par nature incertains. Au cas où un changement intervenait dans les hypothèses sous-tendant cette évaluation, une réduction des capitaux propres serait à enregistrer.

Risque de déficience du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs. Elle concerne les systèmes d'information utilisés par les filiales, le contrôle budgétaire et des marges devisées puis réelles, l'élaboration des comptes consolidés, la gestion centralisée de la trésorerie et des paiements, les opérations de nature juridique ou financière.

Le Groupe MEDIA 6 étend par ailleurs progressivement à l'ensemble de ses filiales un ensemble de procédures et normes communes dans des domaines variés : gestion des achats, suivi des engagements, bilan d'affaires, procédures qualité...

Enfin, un responsable de l'audit interne effectue les missions préventives nécessaires.

Risque d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Les filiales françaises du Groupe sont dotées d'un système informatique de base intégrant la gestion commerciale, la gestion de production et la gestion comptable. Les informations peuvent être ainsi suivies en temps réel, les risques d'erreur liés à la saisie multiple sont réduits.

Pour pallier les risques de panne, de coupure électrique, d'attaque de virus ou de vol de données, le Groupe MEDIA 6 s'est doté des outils appropriés tels qu'onduleurs, anti-virus haut de gamme, fort niveau de sécurisation de nos réseaux. Par ailleurs des sauvegardes journalières sont effectuées et stockées sur des sites différents. Des audits externes réguliers testent l'intégrité du système.

- V -

GROUPE MEDIA 6

INFORMATIONS

EXTRA-FINANCIERES

RESPONSABILITE SOCIALE

La politique sociale du Groupe Media 6 passe par une vigilance sur le niveau de rémunération (adéquation aux conditions de marché), l'harmonisation des salaires pour éviter toute discrimination dès l'embauche, le niveau d'expertise des salariés (formation incitée et à la demande) et les performances individuelles en regard de l'adéquation au poste et de l'attente des collaborateurs qui est chaque année davantage prise en compte. Des évaluations sont effectuées sur une base annuelle directement entre les collaborateurs et leur manager. La Direction des Ressources Humaines a déployé moyens et outils en ce sens.

Structure des effectifs (en ETP)

La répartition par zone-pays en moyenne annuelle et celle au 30 septembre 2025 ont été les suivantes :

Moyenne 2025	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	249	77	44	160	530
Temps partiel	64	0	3	2	69
TOTAUX	318	77	47	162	599

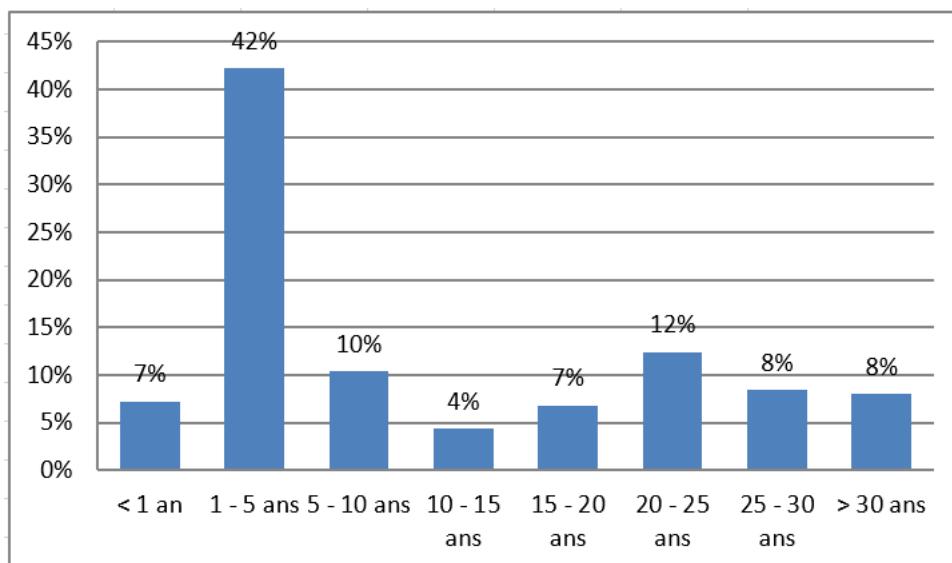
Au 30/09/25	France	Europe	Chine	Canada	TOTAUX
Permanents	233	66	41	150	490
Temps partiel	71	0	3	5	79
TOTAUX	304	66	44	155	569

La répartition comparée femmes / hommes niveau groupe était la suivante pour les permanents :

	au 30/09/2025
Femmes	39%
Hommes	61%
Total	100%

En France, la réglementation prévoit des index d'égalité femmes / hommes. Ils sont élaborés au niveau des entités légales dans ce pays et publiés sur la page filiale concernée de notre site internet groupe www.media6.com

Au 30/09/2025, en moyenne pour les permanents, la pyramide des anciennetés en France était la suivante :



Cette répartition met en évidence le renouvellement important des collaborateurs en France (en moyenne 49 % inférieurs à 5 ans d'ancienneté).

Et la répartition comparée en fonction de la rémunération annuelle brute était la suivante en France :

au 30/09/2025	
< 24 000 €	18%
24 001 à 36 000 €	35%
36 001 à 48 000 €	20%
48 000 à 60 000 €	13%
> 60 000 €	14%
Total	100.0%

Au Canada :

au 30/09/2025	
< 24 000 €	4.4%
24 001 à 36 000 €	47.5%
36 001 à 48 000 €	26.3%
48 000 à 60 000 €	16.9%
> 60 000 €	5.0%
Total	100.0%

En chine :

au 30/09/2025	
< 24 000 €	70.5%
24 001 à 36 000 €	6.8%
36 001 à 48 000 €	9.1%
48 000 à 60 000 €	4.5%
> 60 000 €	9.1%
Total	100.0%

Partout dans le groupe une politique de rémunération variable existe pour les fonctions commerciales.

Et les augmentations salariales sont effectuées en fonction d'une part de l'évolution de la carrière, d'autre part de l'appréciation des performances personnelles (pro meritis). Des primes annuelles sont versées au sein de chaque filiale en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires la concernant et d'objectifs personnels pour les indirects et collectifs pour la main d'œuvre directe. L'évolution des rémunérations n'a globalement pas été inférieure à l'inflation du pays concerné.

Il n'a pas été mis en place de plan d'actionnariat salarié.

Le recrutement, comme la gestion des ressources humaines en général a pour fondamentaux l'équité, le mérite lié à la performance, la responsabilité.

L'organisation du temps de travail est conforme à la législation de chaque pays.

Seulement en France, des accords d'organisation du temps de travail (TT) sont en vigueur sur toutes les sociétés, aussi des accords de modulation du TT sont en vigueur sur tous les sites de production.

Un responsable QHSE groupe structure et supervise les filiales du groupe.

La santé et sécurité au travail en France sont suivis par le SSCT, au Canada et en Chine par un responsable local.

Les accidents font l'objet d'une analyse en vue de plan d'action correctif le cas échéant.

1 cas d'accident grave reporté en 2025 niveau groupe.

Le dialogue social s'effectue par le biais des canaux légaux tel les CSE en France.

Le nombre d'heures de formations dans le groupe fut de 504 heures sur l'exercice.

La politique de lutte contre les discriminations est déployée niveau groupe (formation de référents, mise en place d'adresses mail dédiées, information et sensibilisation des salariés).

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

MEDIA 6 conçoit, fabrique et éventuellement installe ses produits dans les points de vente chez nos clients. Il s'agit de 'visual merchandising' et d'agencement de points de vente, concrètement des présentoirs pour mise en avant de produits de marque, essentiellement de cosmétique ou de luxe, des meubles, étagères et tout type d'aménagement intérieur de point de vente ou de lieu public, tel les théâtres, restaurants, ou SPA sur les navires de croisière.

La composition de nos produits est donc issue de tous matériaux, bois, métal, carton, plastique, céramique, résine, décorés, éventuellement équipés électriquement pour l'éclairage par exemple.

MEDIA 6 s'engage à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement à travers des démarches organisées et continues concernant l'amélioration de la performance environnementale de ses usines et l'amélioration de l'impact environnemental de ses produits.

Amélioration de la performance environnementale de ses usines :

- Amélioration de la performance énergétique dans une dynamique de neutralité carbone (à travers la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre).
- Pérennité et renouvellement des parcs machines.
- Maîtrise des consommations d'eau, d'énergie, de produits chimiques et de déchets.
- Installation de panneaux photo-voltaïques
- Promotion de la valorisation et du recyclage des déchets.
- Mise en œuvre d'un plan de compensation carbone afin d'atteindre la neutralité carbone.

Amélioration de l'impact environnemental de ses produits vendus :

- Mise en œuvre d'une démarche d'éco conception sur l'ensemble des filiales (Europe, Asie et Amérique du Nord).
- Promotion systématique des actions de performances environnementale dans nos études de conception et offres commerciales (utilisation d'un outil d'analyse de performance environnementale).
- Veille et test de nouvelles matières premières « éco responsables » sur l'ensemble des activités du groupe MEDIA 6.
- Soutien à l'économie circulaire à travers nos partenaires locaux.

L'ensemble de ces points sont soumis à des évaluations et des audits internes et externes.

Les sites industriels planifient et réalisent des contrôles périodiques, afin de répondre aux dispositions réglementaires applicables. Selon les besoins, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

A la clôture de l'exercice au 30 septembre 2025, aucune provision n'a été constituée pour risques en matière d'environnement et liée à nos activités.

La liste des actions opérationnelles dans le domaine environnemental peut se présenter comme suit :

1) Certifications

Certification ISO 9001 et 14001 :

Les sites des filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon -02) et MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amblepuis - 69) sont certifiés ISO 14001 depuis 2012. MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne – 44) est certifiée ISO 14001 depuis 2019. Le site de MEDIA 6 en Chine est certifié ISO 9001 et audité par plusieurs clients selon des référentiels équivalents à la certification SA 8000, et est certifiée 14001 depuis 2020.

Certification PEFC / FSC :

Les sites des filiales MEDIA 6 ATELIERS NORMAND et MEDIA 6 PRODUCTION PLV sont certifiés PEFC depuis 2013 et FSC en 2020. La filiale MEDIA6 IMG au Canada est certifiée FSC depuis 2024.

Audits :

Les filiales MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA 6 IMG, MEDIA 6 ATELIER NORMAND, MEDIA6 ATELIERS NORMAND Portugal et MEDIA6 en Chine ont eu des audits SMETA 4P au cours des quatre dernières années.

Les filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLV et MEDIA 6 ATELIERS NORMAND sont labelisées EPV depuis 2016 et 2019

Le groupe est adhérent à la charte de la diversité depuis 2022.

2) Gestion de l'empreinte environnementale

Le groupe MEDIA6 réalise son bilan GES (Gaz à Effet de Serre) sur son périmètre de responsabilité depuis 2018. En 2024 le groupe a réalisé un changement important dans la professionnalisation de la réalisation de son impact environnemental à travers la mise en place d'un **nouvel outil de comptabilité GES, l'outil SWEEP**. La mise en place de cet outil accompagné du cabinet ECOACT a pour vocation de garantir un périmètre fonctionnel qui pourra être évalué par l'organisme SBT. A ce jour, nous avons défini les objectifs de réduction suivants (selon les scopes définis au niveau international) :

- Scope 1&2 : réduction de 63% des émissions GES en absolu entre 2023 et 2035, alignée avec une trajectoire 1.5°C
- Scope 3 : réduction de 63% des émissions GES en absolu en 2023 et 2035, alignée avec une trajectoire 1.5°C, avec une couverture à 89% comprenant les catégories d'émissions :

L'objectif du groupe MEDIA6 est de définir le plan d'action et d'investissement permettant de réaliser les réductions estimées à 2035. Certaines actions ont d'ores et déjà été validées. Un dossier SBTi doit être présenté pour validation auprès de l'organisme en 2025.

- Produits

Nous avons mis en place en 2019 une démarche d'éco-conception qui a été labellisée AFAQ Eco-conception au plus haut niveau (exemplaire) par l'organisme ARFNOR CERTIFICATION, cette labélisation a été renouvelé en 2024 avec une augmentation du notre niveau **856/1000 point** (794/1000 sur la période d'évaluation précédente).

Etablie sur l'ensemble du Groupe MEDIA 6, cette labellisation met en avant la volonté affirmée de la direction de donner un nouvel élan au cœur même de nos métiers, grâce à l'implication de tous nos collaborateurs. La démarche d'éco-conception chez MEDIA 6 repose en effet sur les compétences de nos collaborateurs à travers une approche pluridisciplinaire et transversale. La recherche de performance fait partie intégrante de nos métiers, et se voit amplifiée au travers cette recherche de performance environnementale, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie de nos produits. Pour accompagner cette démarche nous avons intégré deux outils d'ACV (l'outil ASKOR et l'outil Eco design cloud) dans le cœur de nos processus d'ingénierie ce qui permet aujourd'hui de prendre en compte de manière précise l'impact environnemental de nos choix de la conception à la production sur l'ensemble de notre périmètre de responsabilité.

Au sein de l'usine de MEDIA 6 PRODUCTION PLV, grâce aux investissements réalisés depuis 2017, afin de réutiliser les déchets et rebuts d'injection plastique, dès 2020, nous utilisons 100% de matière recyclée pour l'injection.

- Emballages

100% du carton ondulé utilisé pour les emballages est certifié PEFC/FSC.

Le recyclage de nos déchets carton en circuit court (moins de 30 km) mis en place en 2019 en collaboration avec un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) s'est intensifié.

- Sites industriels

Nous poursuivons notre programme pluriannuel lancé en 2013 de réduction d'énergie dans nos usines :

- MEDIA 6 PRODUCTION METAL (Amblepuis - 69) : rénovation de l'isolation des toitures sur 5 ans. Installation de panneaux photovoltaïques.

- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND (Sainte Pazanne -44) : rénovation totale des espaces de bureaux (isolation, fenêtres...), installation nouvelle chaudière à gaz à condensation.

-MEDIA6 PRODUCTION PLV (La Ferté Milon -02) : isolation du bâtiment, changement éclairage LED.

- MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, MEDIA 6 PRODUCTION METAL, MEDIA6 PRODUCTION PLV, MEDIA 6 SA : le programme de remplacement des éclairages au néon par des éclairages LED initié en 2015 sur le site de Sainte Pazanne ayant permis une réduction de la consommation d'électricité de 60%, chiffre largement supérieur aux prévisions initiales de 40%, a été étendu aux autres sites du Groupe au travers d'un plan triennal.

- Parcs véhicules

Nous avons engagé une politique volontariste pour l'utilisation de véhicules propres. Des bornes de recharge électrique ont été installées au siège social du Groupe. Des véhicules de société et de fonction du siège ont été remplacés par des véhicules électriques.

- Parcs machines

MEDIA 6 investit sur tous ses sites et intègre de nouveaux équipements qui au-delà d'être plus modernes, plus flexibles et ergonomiques sont moins énergivores. Malgré cela, nous comprenons que ceci ne rentre pas dans les critères de la taxonomie européenne car le cœur de nos activités ne sont pas éligibles, ni alignées.

- Biodiversité

Le déclin des populations d'abeilles représente une menace sérieuse pour la biodiversité du fait de leur rôle dans la pollinisation. Les abeilles sont grandement menacées par les effets combinés du changement climatique, de l'agriculture intensive, de l'usage de pesticides, de la perte en biodiversité par ailleurs et de la pollution.

MEDIA 6 lutte pour la sauvegarde des abeilles depuis 2018 par le parrainage de ruches.

3) Economie Circulaire

Deux grands sujets sont au cœur de l'engagement du groupe MEDIA6 sur le sujet de l'économie circulaire.

Le premier est le travail sur la circularité autour des produits des présentoirs sur lieu de vente, où nous étudions depuis 2022 des flux de logistique retour en vue de revaloriser les produits de type plastique dans l'objectif de réutiliser la matière première dans un second cycle de valorisation. Nous travaillons aussi bien avec nos clients, distributeurs, que partenaire de recyclage à la mise en œuvre opérationnelle à venir.

Le deuxième travail est en lien avec les produits d'agencements de magasins où nous avons mis en œuvre deux tests grandeur nature sur le démantèlement, remis en état et réinstallation d'agencement de magasins de seconde vie. Ces tests ont été concluants autant du point de vue industriel, économique que environnemental, avec une réduction de 90% des gaz à effet de serre émis et 100% des déchets revalorisés via l'organisme VALDELIA.

4) Parties prenantes externes

Depuis 2013 nous sommes intégrés au CDP (Carbone Disclosure Program) du Groupe L'OREAL (noté 'A' dans chacune des 3 catégories de notation de ce programme) dans le cadre du « Sharing Beauty With All ».

Nous sommes également intégrés à la plateforme Ecovadis depuis 2017 avec plusieurs de nos clients. Nous mettons en œuvre chaque année un plan d'action afin de suivre notre performance RSE sur quatre rubriques : Environnement, Social et Droit de l'Homme, Ethique et Achats responsables. **Le classement ECOVADIS « GOLD »**

du groupe MEDIA 6 nous situe dans le top 5 % des sociétés, avec 80/100 points équivalent à la période précédente.

Nous adhérons au programme Global Compact France depuis 2018. Cet organisme offre à tous types d'entreprises et d'organisations à but non lucratif un lieu d'échange stimulant pour initier, développer et partager leurs démarches de responsabilité sociétale.

En 2020, nous avons adhéré à deux autres organismes :

Le Responsability Beauty Initiative (RBI) : il s'agit d'une initiative de l'industrie cosmétique axée sur l'approvisionnement durable. Cette initiative permet de renforcer la durabilité dans les chaînes de valeur, tout en créant des avantages pour les fournisseurs.

Le Science Base Target (SBTI) est une autre initiative qui conduit une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions basés sur la science. MEDIA 6 a signé sa lettre d'intention en 2021 afin de s'inscrire dans l'ambition de trajectoire 1,5°C.

A fin 2019, 95% des partenaires ont adhéré à la charte RSE. Nous avons réalisé en 2020 une auto-évaluation selon la norme ISO 20400 (Achats Responsables) afin de mesurer la maturité de notre système sur nos achats responsables. Notre niveau de maturité est jugé satisfaisant. Nous exploitons toujours ces résultats pour en définir des plans d'action.

5) Taxonomie européenne

Le règlement de la taxonomie est un élément clé du plan d'action de l'UE qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La taxonomie est un système de classification des activités économiques « durables », donc des produits, sur le plan environnemental, encourageant à flétrir les investissements nécessaires pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. A noter qu'une taxonomie sociale est en cours de développement et ne fait l'objet d'aucun reporting normé cette année. La taxonomie s'adresse aux investisseurs et financeurs pour les éclairer sur le financement d'activités durables, indépendamment des secteurs d'activités.

Cette taxonomie permet de créer un système de classification uniforme et harmonisé au langage commun selon lequel les activités économiques peuvent sans ambiguïté être considérées comme respectueuses de l'environnement/vertes, prévenant ainsi que le marketing soit utilisé comme trompe l'œil à présenter des produits verts qui ne le seraient pas (éviter le greenwashing).

Le groupe MEDIA6 entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement de la taxonomie de l'UE et communique ci-après ses activités économiques classées durables. Les 6 objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie et sur lesquels nous mesurons sont les suivants :

- L'atténuation du changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique,
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines et aquatiques,
- La transition vers une économie circulaire,
- La prévention et la réduction de la pollution,
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La spécification des indicateurs clés de performance (ICP's) est déterminée conformément à l'annexe I de l'article 8 de l'acte délégué. En 2023, Le groupe MEDIA6 a déterminé les activités éligibles et alignés à la Taxonomie conformément aux exigences légales comme présenté dans la méthodologie ci-dessous.

-ELIGIBILITE

Un examen approfondi au travers de toutes les activités opérationnelles ou fonctionnelles pertinentes du Groupe MEDIA6 fut conduit en fonction des périmètres financiers, géographiques, classification NACE ou équivalente de nos entités légales de par le monde, et de l'annexe technique du Technical Expert Group de l'UE.

-METHODOLOGIE D'EVALUATION

La méthodologie se base sur 3 séries de critères explorant les activités du groupe MEDIA6 :

- 1- Critère de contribution principale : 1 trajectoire climatique retenue sur 1 objectif substantiel retenu parmi les 6, plus couramment en vue d'une atténuation (plutôt que d'une adaptation à visée plus ambitieuse).
- 2- Critère « Do No Significant Harm » : les activités ne doivent pas impacter négativement de façon significative les 5 autres objectifs.
- 3- Critère de « Garanties Sociales Minimales » : L'ensemble des activités doivent respecter des garanties sociales minimales (Principes directeurs de l'OCDE + Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme).

Parmi les 76 activités éligibles, 9 activités des « secteurs » manufacture, transport, construction, activité immobilière, information et communication, activité scientifique et technique ont été sélectionnées avec le conseil d'ECOACT pour une revue critique approfondie.

Les dépenses doivent faire partie de plans à 10 ans validés niveau gouvernance.

-RESULTAT DE L'EVALUATION MEDIA6

➤ Eligibilité

Nos secteurs d'activités, les différents types de produits et services que nous vendons ont été décrit plus haut en introduction de cette partie RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE. Tous nos produits sont mis sur le marché par nos clients donneurs d'ordre et ne rentrent en tant que tels, selon notre compréhension, dans aucune activité manufacturière éligible visée par les textes européens, que ce soit niveau CA, OPEX ou CAPEX. C'est une limite certaine de l'exercice tant les efforts analysés plus haut (Analyse Cycle de Vie de nos produits, éco-conception, bilan gaz à effet de serre) sont dans nos métiers les indicateurs en matière de durabilité.

Cela dit, du fait même d'opérer dans des sites industriels, des activités économiques durables ont été identifiées niveau CAPEX, permettant à certaines activités concernées de devenir plus sobres en carbone et d'entraîner des réductions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Ces activités sont présentées dans le tableau de synthèse ci-dessous :

Activité économique	Description de l'activité au sein du Groupe MEDIA6
Secteur transport	
Activité n°77.11 - Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Utilisation de 12 véhicules utilitaires, camionnettes, fourgonnettes (en leasing et achetés)
Activité n°77.12 - Services de transport de marchandises par route	Utilisation de 12 véhicules utilitaires, camionnettes, fourgonnettes (en leasing et achetés)
Secteur de la construction	
Activité n°F43 - Rénovation de bâtiments existants	Travaux entrepris en 2025 : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place panneaux photovoltaïques
Secteur immobilier	
Activité n°L68 - Acquisition et propriété de bâtiments	MEDIA6 est propriétaire de ses bâtiments tertiaires et de production (sauf Chine et Canada, en location simple).
Secteur d'activités spécialisées, scientifiques et techniques	
Activité n°M71.12 - Recherche, développement et innovation close-to-market	MEDIA6 pourrait être concernée car : <ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement expérimental de démarches d'éco-conception • Recherche et développement expérimental de démarches d'innovation

Légende code couleurs : activités éligibles  , activités à surveiller 

Les ICP's 2025 sont présentés ci-après :

Part du chiffre d'affaires (CA) issue de produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - Informations année 2025

A renseigner
Peut être renseigné par les sociétés non financières
sur base volontaire

EN MILLIERS D'EUROS (K€)

Activités économiques	Année 2024			critère de contribution substantielle						critère d'absence de préjudice important (DNSH)						MSS Social safeguards (Y/N)	Comparaison 2023 Part de CA N-1 (%)	dont de transition (T) dont habilitante (E)	
	Code(s)	CA (K€)	part de CA (%)	Atténuation (%)	Adaptation (%)	Eaux (%)	économie circulaire (%)	Biodiversité (%)	Pollution (%)	Atténuation (Y/N)	Adaptation (Y/N)	Eaux (Y/N)	Économie circulaire (Y/N)	Pollution (Y/N)	Biodiversité (Y/N)				
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1 Activités durables pour l'environnement (alignées sur la taxonomie)																			
Activity X		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%	
Turnover of A.1		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%	
A.2 Activités éligibles mais non durables pour l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)																			
Transport-VUL	6.5	0	0%													0%	0%	0%	
Transport-Marchandises par route	6.6	0	0%													0%	0%	0%	
Construction-rénovation bâtiments existants	7.2	0	0%													0%	0%	0%	
Immobilier-Acquisition, possession	7.7	0	0%													0%	0%	0%	
dont activités habilitantes		0	0%																
dont activités de transition		0	0%																
Chiffre d'affaires (CA) de A.2		0	0%																
CA de A. (A.1 + A.2)		0	0%																
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
Chiffre d'affaires de B		81 438	100%																
Chiffres d'affaires Total (A+B)		81 438	100%																

Part des dépenses d'exploitation (OpEx) issue de produits & services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - année 2025

A renseigner
Peut être renseigné par les sociétés non financières
sur base volontaire

EN MILLIERS D'EUROS (K€)

Activités économiques	Année 2024			critère de contribution substantielle						critère d'absence de préjudice important (DNSH)						MSS Social safeguards (Y/N)	Comparaison 2023 Part OpEx N-1 (%)	dont de transition (T) dont habilitante (E)	
	Code(s)	OpEx (K€)	part d'OpEx (%)	Atténuation (%)	Adaptation (%)	Eaux (%)	économie circulaire (%)	Biodiversité (%)	Pollution (%)	Atténuation (Y/N)	Adaptation (Y/N)	Eaux (Y/N)	Économie circulaire (Y/N)	Pollution (Y/N)	Biodiversité (Y/N)				
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1 Activités durables pour l'environnement (alignées sur la taxonomie)																			
Activity X		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%	
OpEx de A.1		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%	
A.2 Activités éligibles mais non durables pour l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)																			
Transport-VUL	6.5	0	0%													0%	0%	0%	
Transport-Marchandises par route	6.6	0	0%													0%	0%	0%	
Construction-rénovation bâtiments existants	7.2	0	0%													0%	0%	0%	
Immobilier-Acquisition, possession	7.7	0	0%													0%	0%	0%	
dont activités habilitantes		0	0%																
dont activités de transition		0	0%																
OpEx de A.2		- €	0%																
OpEx de A. (A.1 + A.2)		- €	0%																
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
OpEx de B		40 873	100%																
OpEx Total (A+B)		40 873	100%																

Part des dépenses d'investissement (CapEx) issue de produits & services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie - année 2025

A renseigner
Peut être renseigné par les sociétés non financières sur base volontaire

EN MILLIERS D'EUROS (k€)

Activités économiques	Année 2024			critère de contribution substantielle							critère d'absence de préjudice important (DN)			MSS	Comparaison 2023			
	Code(s)	CapEx (k€)	part CapEx (%)	Atténuation (%)	Eaux (%)	Économie circulaire (%)	Pollution (%)	Biodiversité (%)	Atténuation (Y/N)	Adaptation (Y/N)	Eaux (Y/N)	Économie circulaire (Y/N)	Pollution (Y/N)	Biodiversité (Y/N)	Social safeguards (Y/N)	part de CapEx N-1 (%)	dont habilitante (E)	dont de transition (T)
A. Activités éligibles à la taxonomie																		
A.1 Activités durables pour l'environnement (alignées sur la taxonomie)																		
Activity X		0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%
CapEx de A.1		- €	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0%	0%	0%
A.2 Activités éligibles mais non durables pour l'environnement (activités non alignées sur la taxonomie)																		
Transport-VUL	6,5	0	0%													0%	0%	0%
Transport-Marchandises par route	6,6	0	0%													0%	0%	0%
Construction-rénovation bâtiments existants	7,2	453	5%													5%	0%	0%
Immobilier-Acquisition, possession	7,7	0	0%													0%	0%	0%
dont activités habilitantes		0	0%															
dont activités de transition		0	0%															
CapEx de A.2		453	5%															
CapEx de A. (A.1 + A.2)		453	5%															
B. Activités non éligibles à la taxonomie																		
CapEx de B		8 646	95%															
CapEx Total (A+B)		9 099	100%															

Dans ces 3 derniers tableaux :

-le chiffre d'affaires total retenu est celui figurant au compte de résultat au -II- COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS du rapport financier groupe MEDIA 6,

-le montant total OpEx correspond à l'addition sur ce même compte de résultat des lignes charges externes, de personnel, et impôts et taxes.

-le montant CapEx total correspond aux augmentations des immobilisations incorporelles et corporelles tel qu'analysé au -III- ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS du rapport financier groupe MEDIA 6, PARTIE2 : NOTES ANNEXES AU BILAN, Note 2.2 immobilisations incorporelles et 2.3 immobilisations corporelles.

RESPONSABILITE SOCIETALE

La direction du Groupe MEDIA 6 s'inscrit durablement dans une démarche RSE et déclare que son engagement est sincère et motivé.

La démarche RSE est mise en œuvre au sein des filiales et adopte une approche basée sur un socle des valeurs essentielles : promouvoir le sens de la responsabilité et l'épanouissement des salariés au travail.

La stratégie RSE du Groupe MEDIA 6 est ainsi au cœur du processus décisionnel et se décline comme suit : opérer de manière responsable et durable.

Nous gérons nos activités conformément aux attentes de diverses parties prenantes tant aux niveaux national et international.

Nous considérons également la responsabilité d'entreprise comme une composante stratégique qui nous aide à gérer les risques et à saisir les opportunités qui s'offrent à nous dans un monde en évolution.

Nous nous engageons à comprendre, surveiller et gérer notre impact social, environnemental et économique pour nous permettre de contribuer à l'objectif plus large de développement durable de la société.

Nous mobilisons tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs sociétaux, et nous invitons les différents responsables et salariés du Groupe à adhérer pleinement pour relever les nouveaux défis.

Cet engagement est profondément enraciné dans nos valeurs fondamentales et nous visons à démontrer ces responsabilités à travers nos actions et dans le cadre de nos politiques d'entreprise.

Au sein du Groupe MEDIA 6, nous définissons la responsabilité sociétale de l'entreprise comme suit :

1. Encourager l'acquisition de compétences à tous les niveaux par la formation, l'encadrement et la communication. Il est nécessaire d'améliorer les pratiques au travail et de promouvoir notre savoir-faire dans tous nos métiers.
2. Améliorer la qualité de vie au travail et encourager la parité, défendre la diversité et assurer la protection de chacun des salariés sans aucune discrimination.
3. Inciter les collaborateurs à observer des comportements éthiques dans les affaires et à lutter contre la corruption avec fermeté et transparence.
4. Communiquer avec les différentes parties intéressées par la démarche RSE du Groupe MEDIA 6 et coordonner les efforts pour la mise en œuvre d'actions communes.
5. S'impliquer dans la vie communautaire dans les localités où sont implantées toutes nos filiales par la participation aux activités associatives et culturelles.
6. Favoriser la cohésion au sein de l'entreprise en créant et entretenant le dialogue social

La Direction Générale veille à ce que toutes les questions de responsabilité sociétale des entreprises soient prises en compte et soutenues dans nos activités opérationnelles et administratives et soient conformes aux meilleurs intérêts des parties prenantes du Groupe MEDIA 6. Elle veille à l'évolution à venir du reporting en la matière.

MEDIA 6

SA au capital de 8 420 000 €

**33 Avenue du Bois de la Pie
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE**

R.C.S. BOBIGNY 311.833.693

EXERCICE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EN CHARGE DE LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIERE DE
DURABILITE**

BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE

Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes

17 Rue L. Guérin – Immeuble Odin - 69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tél. 04.72.69.48.48 - Fax. 04.72.44.05.62

E-mail : cabinetborel@boreletassocies.com

Rapport du commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité établi en l'absence de communication des informations en matière de durabilité et des informations prévues à l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de l'entité MEDIA 6,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, portant sur le contrôle des informations en matière de durabilité et des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 qui doivent figurer, en application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce dans une section spécifique du rapport de gestion du groupe nous vous informons que nous n'avons pas pu effectuer ce contrôle dans la mesure où ces informations ne figurent pas dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement des informations en matière de durabilité et des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 constitue une violation des dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 22/01/2026

Le commissaire aux comptes

Borel & Associés Villeurbanne

Mickael VIERRAY

Associé

MEDIA 6 SA

Comptes sociaux au 30 septembre 2025

RAPPORT FINANCIER

DE L'EXERCICE 2024/2025

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2026 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2025

a) Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires a représenté 7 477 K€, en diminution de 11.6% par rapport à l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -7 263K€.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 213 K€ contre 798 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier est de -107 K€ contre + 1651K€ l'année précédente et comprend notamment :

- + 1 750 k€ dividendes perçus
- - 2 K€ de pertes de change
- + 68 K€ de produits financiers nets
- - 1 923K€ de dépréciations nettes de reprises de titres et comptes courants

Le résultat fiscal du groupe fiscal français intégré est bénéficiaire pour un montant de + 766 K€.

b) Faits caractéristiques de l'exercice

Au niveau des filiales opérationnelles, la conjoncture morose de nos marchés, essentiellement les secteurs cosmétique et luxe, a causé report voire annulation de commandes, surtout hors Europe, aussi du fait des droits de douane à l'entrée des USA lorsqu'ils s'appliquaient sur nos produits. La baisse d'activité pèse mécaniquement sur les résultats et a conduit le groupe à mettre en œuvre des actions d'abaissement du point d'équilibre, notamment sur les filiales d'agencement en France et au Canada. Ces actions, pour la plupart terminées, qui ont généré des coûts non récurrents importants sur l'ensemble de l'exercice parmi les filiales, ont commencé à produire leur effet au second semestre. En effet, hormis ces coûts exceptionnels, et avant dépréciation du goodwill, le résultat d'exploitation courant du second semestre est proche de l'équilibre au niveau groupe consolidé à -82K€. Ce dernier aurait été positif sans les reports de livraison de septembre sur octobre 2025.

La maison-mère MEDIA6 SA hébergeant bon nombre de services partagés au sein du groupe aura aussi contribué à réduire les frais fixes.

MEDIA6 SA a terminé au cours du premier semestre le processus de dissolution sans liquidation de sa filiale à Hong-Kong devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

Elle a également lors d'une assemblée générale le 25/09/2025 nommé BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité jusqu'à la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes clos au 30/09/2025 (a priori courant mars 2026).

c) Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'événement significatif.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 : Nos marchés se montrent mieux orientés pour 2026. Les plans de productivité, étendus sur les achats, généreront un effet année pleine positif sur l'exercice 2026.

d) Affectation du résultat

L'exercice comptable se solde par un résultat net déficitaire de 3 654 270 € qu'il sera proposé d'affecter comme suit :

- Imputation en totalité au poste « report à nouveau » pour (3 654 270) €.

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, sur la base initiale de 2 631 250 actions composant le capital, de ne pas distribuer de dividendes du fait de l'absence de résultat. Le

dividende par action serait donc nul. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2022	Nul
30/09/2023	Nul
30/09/2024	Nul

e) Activité en matière de recherche et développement

Néant.

f) Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées 52 924 €
- Impôt sur les sociétés correspondant 13 231 €

g) Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

h) Délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code et de la loi relative à la consommation n°2013-344 du 17 mars 2014, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs et des clients au titre des deux derniers exercices.

En euros

Fournisseurs	Total au 30/09/24	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	341 421	0	341 421	322 616	18 805	0
Fournisseurs Groupe	146 866	0	146 286	146 286	0	0
Total Fournisseurs	487 707	0	487 707	468 902	18 805	0

Fournisseurs	Total au 30/09/25	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	234 037	3 353	230 684	230 684	0	0
Fournisseurs Groupe	294 405	0	294 405	294 405	0	0
Total Fournisseurs	528 442	3 353	525 089	525 089	0	0

Échéances créances clients en euros		30/09/24	30/09/25
Non échu		931 998	1 220 283
Echu de 1 à 90 jours		562 006	361 840
Echu de 91 à 180 jours		292 971	249 921
Echu de 180 à 360 jours		280 032	253 420
Echu > 360 jours		244 524	937 179
Total créances clients (brutes)		2 311 531	3 022 643

Les créances Groupe représentent la quasi-totalité des créances.

i) Autres informations

Il est rappelé que les mandats des deux commissaires aux comptes, à savoir les Cabinets Grant Thornton et Borel & Associés Villeurbanne, arrivent à échéance à l'issue de la prochaine assemblée statuant sur les comptes de cet exercice clos au 30/09/2025. Un appel d'offre est en cours.

COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2025

2.1 BILAN au 30 septembre 2025 (Valeurs en K€)

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2024	Sept. 2025
Immobilisations incorporelles	1	91	39
Immobilisations corporelles	1	371	205
Immobilisations financières	1	35 673	35 725
ACTIF IMMOBILISE		36 135	35 969
Clients et comptes rattachés	2	2 312	3 023
Autres créances et comptes de régularisation	2	18 004	21 583
Valeurs mobilières de placement	4		
Disponibilités		1 296	1 162
ACTIF CIRCULANT		21 612	25 768
TOTAL ACTIF		57 747	61 737

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2024	Sept. 2025
Capital	5	8 420	8 420
Réserves et report à nouveau		26 751	29 611
Résultat de l'exercice		2 860	(3 654)
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		38 031	34 377
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	197	4 655
Emprunts et dettes financières	7	9 495	5 737
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		488	528
Autres dettes et comptes de régularisation	3	9 536	16 440
DETTES		19 519	22 705
TOTAL PASSIF		57 747	61 737

2.2 COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2025 (Valeurs en K€)

	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2024	Sept. 2025
Chiffre d'affaires		8 459	7 477
Achats et charges externes		(3 192)	(3 279)
Impôts, taxes et versements assimilés		(89)	(93)
Charges de personnel		(4 025)	(3 474)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		(374)	(436)
Autres charges et produits d'exploitation		19	18
Total des charges et autres produits d'exploitation		(7 661)	(7 264)
RESULTAT D'EXPLOITATION		798	213
Résultat financier	8	1 651	(107)
RESULTAT COURANT		2 449	106
Résultat exceptionnel	9	132	(4 315)
Impôt sur les résultats	10	279	555
RESULTAT NET		2 860	(3 654)

3 - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Règles et méthodes comptables

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1^{er} octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, achat, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité d'exploitation
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ♦ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes comptables utilisées

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1^{ère} catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2^{ème} catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

b) Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

- amortissement comptable : 3 ans linéaire
- amortissement fiscal : 3 ans linéaire

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L=linéaire ; D=dégressif ; E= exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements Comptable	Amortissements Fiscal
Installations techniques, mat outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations Agencements Aménagements	L 5 à 10 ans	L 5 à 10 ans
Matériel de transport	L 4 à 5 ans	L 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5 ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5ans	L 5 ans

d) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

e) Crédit à la vente

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

f) Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- Des provisions pour situations nettes négatives des filiales : 4 176 804€
- des provisions pour litiges sociaux : 279 750 €
- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 157 294 €

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul est 3.50% au 30 septembre 2025 (Source taux iBoxx Corporates AA)

4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 : Immobilisations (Valeurs en K€)

Tableau de variation

	Solde au 30/09/24	Acquis. / Dotations	Sorties / Reprises	Solde au 30/09/25
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	847			847
Immobilisations corporelles	1 770	18	(147)	1 641
Autres participations	67 140		(100)	67 040
Prêts et autres immob. financières	2 865	6		2 871
Immobilisations financières	70 005	6	(100)	69 911
TOTAL VALEURS BRUTES	72 622	24	(247)	72 399
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS				
Immobilisations incorporelles	(756)	(52)		(808)
Immobilisations corporelles	(1 399)	(183)	146	(1 436)
Autres participations	(34 332)		146	(34 186)
Prêts et autres immob. financières			146	(34 186)
Immobilisations financières	(34 332)		146	(34 186)
TOTAL AMORT. ET PROVISIONS	(36 487)	(235)	292	(36 430)
VALEURS NETTES	36 135	(211)	45	35 969

Au 30/09/2025 les titres de participation comprennent 258 221 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 2 468 K€ dont 520 actions acquises nettes au cours de l'exercice, au cours moyen d'achat de 11.81 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 18 mars 2025. La valeur économique (soit valeur de marché) des 258 221 actions auto détenues est de 2 250 K€ sur la base du cours moyen du dernier mois de clôture, soit septembre 2025, à savoir 9.88€. La valeur au prix du marché étant supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est constatée.

Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2025, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe.

Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs nettes 30/09/24	Valeurs nettes 30/09/25
Comptes courants Groupe et associés bruts	19 293	24 485
Dépréciations	(1 561)	(3 629)
Comptes courants Groupe et associés nets	17 732	20 856
Créances diverses	138	626
Charges constatées d'avance	134	101
TOTAUX	18 004	21 583

Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 30/09/25
Comptes courants Groupe et associés	8 341	14 316
Etat : dettes fiscales	333	906
Autres dettes	862	1 218
TOTAUX	9 536	16 440

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achats et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice.

VMP et autres placements	30/09/24	30/09/25
Actions propres		
Sicav et FCP monétaires		
Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)		

Note 5 : Capital social

Le capital social de 8 420 K€ est constitué de 2.631.250 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)

Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2024	
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	38 032
Distribution sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	38 032
Variation en cours d'exercice	
Réduction de capital suite annulation actions propres	
Réduction du report à nouveau et des réserves suite annulation actions propres	
Résultat de l'exercice	(3 654)
Subventions d'investissements	
Amortissements dérogatoires	
Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2025	
Capitaux propres avant répartition	34 378

Note 6 : Provisions pour risques et charges (Valeurs en K€)

Désignations	30/09/24	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/25
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	156	157		(156)	157
Provisions sur situations filiales		4 177			4 177
Provisions pour litiges	41	280			321
Total provisions risques et charges	197	4 614		(156)	4 655

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇒ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇒ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge ⇒ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	Cadre 46.22%, AM 41.18%
Actualisation	3.20% au 30/09/24 et 3.50% au 30/09/25 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, dans le Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA.

Valeurs Nettes Comptables (VNC) au 30/09/2025	Échéances	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme		
MEDIA 6 SA (HSBC) Emprunt 6 000 K€ Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	1 757 K€	15/07/27 Ratios concernant les comptes consolidés Dette nette / Fonds propres < 1 Dette nette / Ebitda < 3 Waiver ponctuel demandé, 100% VNC reclassée à moins d'un an.
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 5 000 K€ Souscrit 12-2019 à 0.95% fixe Durée : 84 mois	1 250 K€	30/06/27 Néant (714K€ dus <1an, 536K€ l'année suivante)
MEDIA 6 SA (CE) Emprunt 5 000 K€ Souscrit 12-2019 à 1.00% fixe Durée : 90 mois	1 472K€	05/07/27 Néant (732K€ dus <1an, 740K€ l'année suivante)
MEDIA 6 SA (BPI) Emprunt 3 000 k€ Souscrit 12-2021 à 0.54% fixe Durée : 60 mois	1 250 K€	31/12/26 Néant (1000K€ dus <1an, 250K l'année suivante)
TOTAL	5 729 K€	dont 4 204 K€ dus <1an, 1 525K€ l'année suivante

Note 8 : Résultat financier (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 30/09/25
Dividendes perçus	3 100	1 750
Intérêts et charges nets	212	68
Provisions dépréciations Actions propres	617	
Différence de change	(37)	(2)
Provisions pour dépréciation des titres (*)	(5 120)	146
Provisions pour dépréciation des comptes courants (*)	2 879	(2 069)
TOTAUX	1 651	(107)

(*) en liaison avec les résultats, les budgets des filiales concernées

Note 9 : Résultat exceptionnel (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 30/09/25
Provisions règlementées & autres provisions exceptionnelles		(4 257)
Résultat de cession participations et immob. corp.		(51)
Divers**	(286)	(8)
TOTAUX	(286)	(4 316)

Note 10 : Impôt sur les résultats (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/24	Valeurs au 30/09/25
Impôt sur résultat courant (*)	(430)	(76)
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	(33)	(15)
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	742	646
TOTAUX	279	555

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé un bénéfice de 766 K€.

Note 11 : Effectifs

Au 30/09/2025, MEDIA 6 SA emploie 26 personnes en équivalent temps plein dont :

- cadres : 96%
- employés : 4%

Note 12 : Evènements postérieurs à la clôture

Pas d'événement significatif.

Perspectives du Groupe MEDIA 6 : Nos marchés se montrent mieux orientés pour 2026. Les plans de productivité, étendus sur les achats, généreront un effet année pleine positif sur l'exercice 2026.

Note 13 : Engagements hors bilan**Cautions accordées par MEDIA 6 SA**

En septembre 2020, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire L34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 10 000.00 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 3 896 867 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 194 844 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 182 835 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe

en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire W34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 109 142 €.

En septembre 2021, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire V34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 15 000 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 145 752.83 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 207 288 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 667 625.86 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire M34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 33 382 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 4).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 162 300 €.

En mai 2022, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire A35 lot 10).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 232 552 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 434 688 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 221735 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 063 260 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 103 164 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 229 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 469 292 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 686 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 68 600 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 883 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 88 300 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Y34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 569 681 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Y34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 456 970 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Y34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 397 232 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Y34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 239 724 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Z34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 612 858 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Z34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 461 286 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Z34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 385 519 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Z34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 238 552 €.

Note 14 : Autres informations et faits significatifs

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 469 K€. Elle était de 364 K€ pour le précédent exercice.

Faits significatifs

Au niveau des filiales opérationnelles, la conjoncture morose de nos marchés, essentiellement les secteurs cosmétique et luxe, a causé report voire annulation de commandes, surtout hors Europe, aussi du fait des droits de douane à l'entrée des USA lorsqu'ils s'appliquaient sur nos produits. La baisse d'activité pèse mécaniquement sur les résultats et a conduit le groupe à mettre en œuvre des actions d'abaissement du point d'équilibre, notamment sur les filiales d'agencement en France et au Canada. Ces actions, pour la plupart terminées, qui ont généré des coûts non récurrents importants sur l'ensemble de l'exercice parmi les filiales, ont commencé à produire leur effet au second semestre. En effet, hormis ces coûts exceptionnels, et avant dépréciation du goodwill, le résultat d'exploitation courant du second semestre est proche de l'équilibre au niveau groupe consolidé à -82K€. Ce dernier aurait été positif sans les reports de livraison de septembre sur octobre 2025.

La maison-mère MEDIA6 SA hébergeant bon nombre de services partagés au sein du groupe aura aussi contribué à réduire les frais fixes.

MEDIA6 SA a terminé au cours du premier semestre le processus de dissolution sans liquidation de sa filiale à Hong-Kong devenue inactive MEDIA6 Asia Limited.

Elle a également lors d'une assemblée générale le 25/09/2025 nommé BOREL & ASSOCIES VILLEURBANNE Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité jusqu'à la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes clos au 30/09/2025 (a priori courant mars 2026).

Contrôles fiscaux MEDIA 6 SA

Les contrôles sont liés au même fait générateur, à savoir le formalisme lié à une société animatrice, et font l'objet d'une contestation globale auprès de l'administration fiscale. A noter par ailleurs, des garanties fiscales furent délivrées par l'administration à MEDIA 6 SA.

Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)

Actif immobilisé	Participations	32 749
	Actions propres	2 468
	Dépôts et cautionnements	néant
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	3 023
	Autres créances et cptes de régularisation	21 144
Emprunts et dettes financières	Emprunts d'actions	néant
Dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	293
	Autres dettes	14 606
Produits d'exploitation	Refacturations de prestations de services	7 477
	Autres produits	
Charges d'exploitation	Locations immobilières	(569)
	Autres charges	(101)
Produits financiers	Intérêts de comptes courants reçus	366
	Revenus des titres de participations	1 750
Charges financières	Intérêts des comptes courants versés	230
	Abandon de créances	néant

Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2025, la société a enregistré à ce titre un produit d'impôt de 646 K€.

Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2025

MEDIA 6 SA
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND
MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIA 6 PRODUCTION PLV
MEDIA 6 360
MEDIASIXTE BOIS
MEDIASIXTE METAL
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE

MEDIA 6 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital		Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe	Brut	Net					
Filiales détenues à plus de 50%											
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	951 560	(5 738 168)	100.00%	100.00%	14 700 140	0	2 030 939	37 574 171	13 733 388	(3 195 380)	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 439 738	100.00%	100.00%	3 637 000	2 482 020	2 293 341		16 385 220	592 034	
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 000 000	1 640 025	100.00%	100.00%	18 473 676	6 002 834			11 902 773	63 804	
MEDIA 6-ATELIERS NORMAND PORTUGAL	50 000	(1 370 683)	100.00%	100.00%	59 900	0	2 234 490		2 767 823	(525 503)	
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	120	1 129 315	100.00%	100.00%	350 000	350 000	543 187		3 038 331	11 079	
MEDIA 6 MASTERPIECE LTD	12	(704 312)	100.00%	100.00%	350 000	0	1 071 718		4 476 626	(46 490)	
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	(851 238)	99.92%	99.92%	1 822 451	0			1 273 704	(246 856)	
MEDIA 6 ROMANIA	704	1 392 902	100.00%	100.00%	1 057	1 057	183 015		632 038	(99 463)	
MEDIA 6 CANADA INC	9 176 557	9 816 443	100.00%	100.00%	10 117 344	10 117 203	9 666 316		-	(110 713)	
MEDIA 6 360	1 264 530	2 621 948	100.00%	100.00%	5 818 489	5 818 489			10 405 000	609 777	500 000
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	302 500	976 849	100.00%	100.00%	542 861	542 861			71 880	64 311	
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	1 475 745	100.00%	100.00%	165 037	165 037			524 915	363 520	250 000
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	2 421 612	100.00%	100.00%	(*)	(*)			529 512	335 447	200 000
MEDIASIXTE METAL	38 000	813 025	100.00%	100.00%	(*)	(*)			778 499	508 059	400 000
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	2 320 716	100.00%	100.00%	10 000	10 000			931 437	480 172	400 000

(*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

MEDIA 6 SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Assemblée Générale du 30 mars 2026

Exercice clos le 30 septembre 2025

Grant Thornton SAS
Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Borel & Associés Villeurbanne
Commissaire aux comptes
17 rue Louis Guerin
69626 Villeurbanne Cedex

MEDIA 6 SA
société anonyme
33, avenue du bois de la Pie
93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires de la société **MEDIA 6 SA**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MEDIA 6 SA** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Risque identifié :

Au 30 septembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 32,9 millions d'euros, soit 53% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition correspondant au prix payé et aux éventuels compléments de prix variables. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » du chapitre « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes ainsi que des perspectives de résultats futurs.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont dépréciées et, le cas échéant, une provision pour risques et charges est constatée.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et, le cas échéant, de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues pour la détermination par la direction des perspectives de résultats futurs, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse :

Nous avons apprécié la méthode de détermination de la valeur d'utilité des titres de participations retenue par la société.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les capitaux propres retenus avec les comptes des participations ;
- Apprécier la démarche retenue par la direction financière afin de nous prononcer sur le caractère raisonnable des hypothèses d'évaluation des perspectives de résultats futurs sur lesquelles, repose l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne contient pas les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales contrôlées par votre société prévues par l'article L. 233-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.22-10-9 et L.22-10-10 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification

du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Media SA par l'Assemblée Générale du 31 mars 2008 pour Grant Thornton et du 25 mars 2024 pour Borel & Associés Villeurbanne.

Au 30 septembre 2025, Grant Thornton était dans la dix-huitième années de sa mission sans interruption et Borel & Associés Villeurbanne dans la première année, dont respectivement dix-sept et une années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux

normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 29 janvier 2025

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant
Thornton International

Borel & Associés
Villeurbanne

Olivier Bochet

Associé

Mickaël Vierray

Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

Media 6

Société Anonyme
au capital de 8 420 000 €
33 avenue du Bois de la Pie
93290 Tremblay en France

Borel & Associés Villeurbanne
Commissaire aux comptes
17 Rue Louis Guérin
69100 Villeurbanne

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

MEDIA 6 SA

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, conclus au cours de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

- **1.1 Cautions données par Media 6**

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos

Nature et objet :

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du décembre 2024 a autorisé les cautions suivantes relatives à une commande-contrat :

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Y34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 569 681 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Y34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 456 970 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Y34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 397 232 €.

En décembre 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Y34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 239 724 €.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 13 mai 2025 a autorisé les cautions suivantes relatives à un contrat-avenant et une commande-contrat :

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de

ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Z34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 612 858 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Z34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 461 286 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (Z34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 385 519 €.

En mai 2025, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire Z34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 238 552 €.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 2.1 Convention de répartition des frais communs**

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos

Nature et objet :

Votre société a mis en place une convention de prestations de services, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012, avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 360
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	MEDIACOLOR SPAIN
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 IMG	MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND Portugal

Au titre de cette convention, votre société refacture à l'ensemble des sociétés du groupe, les services communs et services généraux. Les frais directement affectables sont facturés par

MEDIA 6 aux filiales concernées au prorata de l'utilisation effective s'il y a lieu.

Les frais non directement affectables sont repartis entre les sociétés concernées en tenant compte du poids relatif de chacune dans le groupe. Le poids de chaque société est déterminé comme le rapport entre son chiffre d'affaires et celui de l'ensemble des sociétés concernées du groupe. Les frais refacturés sont majorés d'un mark up de 10 %.

Au titre de la convention de répartition des frais commun, le montant des refacturations annuelles effectuées par votre société auprès de ses filiales concernées s'élève au 30 septembre 2025 à 7 477 K€.

Cette convention concerne la refacturation de prestations de services destinées à optimiser les frais et coûts de certaines filiales du Groupe.

- 2.2 Convention de gestion centralisée de trésorerie**

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos

Nature et objet :

Afin d'optimiser la trésorerie des sociétés du groupe, la société MEDIA 6 a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les filiales suivantes, approuvée par le conseil d'administration du 30 novembre 2012 :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 360	MEDIA 6 MASTERPIECE Ltd
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	MEDIA 6 ROMANIA
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND	SCI LA HOTTE IMMOBILIÈRE
MEDIA 6 IMG	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIACOLOR SPAIN	MEDIASIXTE METAL
MEDIA 6 ATELIERS NORMAND PORTUGAL	MEDIASIXTE BOIS

La convention prévoit les dispositions suivantes :

La filiale peut être amenée à prêter des sommes à MEDIA 6 ou à en recevoir d'elle en fonction des besoins de trésorerie des sociétés concernées,

Les sommes prêtées portent intérêt à un taux conforme aux conditions du marché, afin que la société prêteuse ne puisse être lésée.

En outre, afin de limiter les opérations administratives de virement de compte à compte, le conseil d'administration de votre société a autorisé la fusion des soldes bancaires en valeur des comptes bancaires ouverts auprès de la même banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025, le taux d'intérêt moyen retenu pour rémunérer les avances de trésorerie ou les prêts consentis entre les filiales et la société mère MEDIA 6 est basé sur l'Euribor 3 mois, majoré de +0,3 % s'agissant des avances réalisées par MEDIA 6.

Les intérêts perçus sur l'exercice s'élèvent à 277 K €.
Les intérêts versés sur l'exercice s'élèvent à 192 K €.

- **2.3 Convention d'intégration fiscale**

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos

Nature et objet :

La société MEDIA 6 a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, les sociétés détenues directement ou indirectement au moins à 95% par MEDIA 6 ont conclu une convention d'intégration fiscale avec leur maison mère.

Conclue lors du conseil d'administration du 28 mars 2012, la convention prévoit les principales dispositions suivantes

Les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration,

La société mère appréhende les économies ou les suppléments d'impôt induits par le régime de l'intégration,

La société mère supporte tous les surcoûts éventuels liés à la sortie d'une filiale du périmètre d'intégration.

Les filiales intégrées au 30 septembre 2025 sont les suivantes :

MEDIA 6 SA

MEDIA 6 PRODUCTION METAL

MEDIA 6 ATELIERS NORMAND

MEDIA 6 PRODUCTION PLV

MEDIA 6 360

MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE

LA HOTTE IMMOBILIERE

MEDIASIXTE BOIS

MEDIASIXTE METAL

La société MEDIA 6 SA a enregistré au titre de l'exercice 2025 un produit d'impôt de 646 K€.

Cette convention a été conclue afin de simplifier la gestion fiscale du Groupe.

- **2.4 Cautions données par Media 6**

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Madame Amandine Campos

Nature et objet :

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 10 septembre 2020 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire L34 (lot 16-SPA), signé le 10 septembre 2020 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 10 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 14), dont le montant s'élèverait à 3 896 867 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 14), signée le 13 octobre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 194 844 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction

du Navire W34 (lot 21), dont le montant s'élèverait à 2 182 835 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire W34 (lot 21), signée le 28 septembre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 109 142 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 28 septembre 2021 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire V34 (lot 14), signée le 28 septembre 2021 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 15 000 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat-avenant relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 16 SPA, dont le montant s'élèverait à 4 145 752,83 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocable de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'un avenant sur une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 16 SPA, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocable de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 207 288 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à apporter la garantie

de la société pour se substituer à sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à la commande en cours avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE, commande-contrat relative à une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 27, dont le montant s'élèverait à 667 625,86 € HT.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire M 34 Lot 27, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 33 382 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 4, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 162 300 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 5 mai 2022 a autorisé le Président à donner la caution de la société en garantie d'une garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution délivrée par HSBC France en faveur de sa filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, titulaire d'une commande-contrat-avenant de prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction du Navire A 35 Lot 10, qui a été signé le 5 mai 2022 avec la société CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE pour lequel cette garantie bancaire irrévocabile de bonne exécution a été sollicitée.

Le montant du cautionnement s'élève à la somme de 232 552 € et l'engagement correspondant sera libéré après l'exécution de ses obligations de garantie par MEDIA 6 ATELIERS NORMAND.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 6 novembre 2023 a autorisé les cautions suivantes relatives à une commande-contrat-avenant :

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 21).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 2 063 260 €.

En novembre 2023, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 21). Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 103 164 €.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 14 mars 2024 a autorisé les cautions suivantes relatives à une commande-contrat-avenant :

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 434 688 €.

En mars 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire X34 lot 14).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 221 735 €.

Dans le cadre du développement commercial de la filiale MEDIA 6 ATELIERS NORMAND, le Conseil d'Administration en sa séance du 2 mai 2024 a autorisé les cautions suivantes relatives à une commande-contrat-avenant :

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 4 229 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 16).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 469 292 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 686 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 27).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 68 600 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en cas de défaillance de cette dernière dans l'exécution de ses obligations contractuelles relatives à une commande concernant une prestation dans le domaine de l'agencement de locaux publics dans le cadre de la construction d'un navire (N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 883 000 €.

En mai 2024, la société MEDIA 6 SA s'est portée caution solidaire en faveur de la société MEDIA 6 ATELIERS NORMAND en garantie de garanties bancaires irrévocables de bonne exécution délivrée par HSBC Continental Europe en faveur de cette société, titulaire de commandes de prestations dans le domaine de l'agencement de locaux publics (navire N34 lot 30).

Cette caution s'élève au 30/09/2025 à la somme maximum de 88 300 €.

- 2.5 Convention de prestations de services avec la société VASCO**

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur, Monsieur Laurent Vasseur, Monsieur Alexandre Vasseur

Nature et objet :

Une convention de prestations de services sous forme d'animation de la société Media 6 SA a été conclue avec la société VASCO, dont Messieurs Bernard Vasseur et Laurent Vasseur sont associés et co-gérants. Cette prestation est assurée par Monsieur Bernard Vasseur et les co-gérants de la société VASCO.

Le Conseil d'Administration de la société Media 6 SA du 6 octobre 2017 a approuvé cette convention. Le Conseil d'Administration du 27 mars 2020 a approuvé la refonte de cette convention applicable au 01/04/2020, qui est réalisée maintenant sans être rémunérée, et comprend des prestations d'assistance technique à la définition de la stratégie et du plan de marche de l'entreprise sous forme d'animation.

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2025 est donc nul.

- 2.6 Convention d'avance en C/C spécifique par Media 6 SA envers Media 6 Canada**

Le Conseil d'administration du 11 octobre 2019, a octroyé une avance en compte courant à Media 6 Canada, rémunérée à 1 %, dans le cadre de l'acquisition de la société Media 6 IMG. Les intérêts comptabilisés en produits au 30 septembre 2025 se montent à 91 K€.

Neuilly-Sur-Seine et Villeurbanne, le 29 janvier 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

**Membre français de Grant Thornton
International**

Olivier Bochet
Associé

Borel & Associés Villeurbanne

Mickael Vierray
Associé